

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1715

5 septembre 2009

### SOMMAIRE

"2ID S.A. (investissement International & Développement)" .....	82282	Halesia S.A. ....	82277
Algeco/Scotsman Group S.à r.l. ....	82289	HC Holdings I S.à r.l. ....	82288
Algeco/Scotsman Group S.à r.l. ....	82289	HC Investissements III S.à r.l. ....	82289
Amas Holding .....	82276	Iceberg Qapital Holdings S.à r.l. ....	82287
Asia Trade S.A. ....	82282	Icoval S.A. ....	82303
ASSOR (Lux) S.A. ....	82302	IDI Emerging Markets SA .....	82283
Babcock & Brown Reif Investment 2 S.à r.l. .....	82282	Immobilière d'Avrignac S.A. ....	82291
Beautysane Holding S.A. ....	82284	Inoval Group S. à r.l. ....	82290
Belvall Capital S.A. ....	82280	Investnet International S.A. ....	82278
BGI Lux S.A. ....	82292	Investnet Work Iberica S.à r.l. ....	82278
Bolux .....	82280	Ipsyinvest S.A. ....	82279
Capital International Kokusai VA Manage- ment Company S.A. ....	82290	LBREP II Master S.à r.l. ....	82320
Coca-Cola Beverages Asia Holdings Sarl .....	82293	Magna Park JV Units - Germany S.à r.l. ..	82286
CPI Gulbinai (NFR) S.à r.l. ....	82281	Melus SPF S.A. ....	82277
Cresco Capital Germany 2 S.à r.l. ....	82285	Mercuria Independent Risk Solutions S.A. .....	82302
Desdan Holding S.A. ....	82275	Opal Corporation S.à r.l. ....	82281
Efin S.à r.l. ....	82282	Patron ES Investments S.à r.l. ....	82320
Eilan International S.A. ....	82291	Popso (Suisse) Investment Fund SICAV .....	82277
EJM Investments S.à r.l. ....	82290	ProLogis UK CCII S.à r.l. ....	82283
ERE III - N°2 S.à r.l. ....	82292	Reda International S.A. ....	82304
Euro Mall Ventures S.à r.l. ....	82288	Reif 4 S.à r.l. ....	82284
F.D.C. S.A. ....	82285	Remal Holding S.A. ....	82287
Fidam .....	82276	Shannon Investments S.A. ....	82288
Fidev S.A. ....	82274	Sodefi S.A. ....	82278
Finagra S.A. ....	82275	Stapleton S.à r.l. ....	82284
Financière de Beaufort S.A. ....	82274	Tremagi S.A. ....	82281
FININFOR & ASSOCIES (Luxembourg) S.A. ....	82285	United Biscuits LuxCo GP S.à r.l. ....	82286
Gaia Fund S.A., SICAV-SIF .....	82292	United Biscuits LuxCo S.C.A. ....	82286
Giulia S.A. ....	82283	United Industrial Associates Holding S.A. .....	82274
Globalport S.à r.l. ....	82283	Vulcano S.A. ....	82276
Groupe Gemmeco S.A. ....	82303	Worsley S.A. ....	82291
Hademar S.A. ....	82275	Zara Luxembourg S.A. ....	82287

**Financière de Beaufort S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 21.128.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui se tiendra le jeudi 17 septembre 2009 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2008 et affectation des résultats,
3. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009106477/755/18.

---

**United Industrial Associates Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 9.695.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à  
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE  
qui aura lieu le 14 septembre 2009 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009106995/795/15.

---

**Fidev S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 52.099.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui se tiendra le jeudi 17 septembre 2009 à 10.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009106476/755/19.

---

**Hademar S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 77.719.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le mercredi 16 septembre 2009 à 10.30 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport du liquidateur, Monsieur Pierre SCHILL,
- Nomination du commissaire à la liquidation, la Fiduciaire Glacis,
- Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour la période du 01.01.2009 au 16.09.2009.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009106479/755/16.

---

**Desdan Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 81.199.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 15 septembre 2009 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2009,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009104356/696/17.

---

**Finagra S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 24.500.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mercredi 16 septembre 2009 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la Société,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009105977/755/20.

---

**Amas Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 22.573.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 15 septembre 2009 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 mars 2007, 2008 et 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009107001/795/15.

---

**Vulcano S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 44.457.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 16 septembre 2009 à 11.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30.06.2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

*Pour le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009107452/755/15.

---

**Fidam, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 89.058.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav FIDAM à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 15 septembre 2009 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 30 avril 2009
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009106997/7/22.

---

**Melus SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 98.477.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 15 septembre 2009 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009107002/795/16.

---

**Halesia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 120.806.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,**

qui aura lieu le 15 septembre 2009 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2009.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009107446/1023/16.

---

**Popso (Suisse) Investment Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 68.857.

Les actionnaires sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 14 septembre 2009 à 11.30 heures au siège social de la SICAV, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clôturé au 31 mars 2009
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 mars 2009; affectation des résultats
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration
4. Nominations statutaires
5. Divers

Pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits dans le registre des actionnaires de la SICAV cinq jours ouvrables avant l'Assemblée et les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs actions cinq jours ouvrables au moins avant l'Assemblée aux guichets de Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (agissant en tant qu'agent de transfert et de teneur de registre de la SICAV : RBC Dexia Investor Services Bank S.A.).

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent pas le quorum spécial et seront adoptées, si elles sont votées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009107451/755/25.

**Sodefî S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 52.389.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le jeudi 17 septembre 2009 à 11.00 heures au 23, aAvenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009106484/755/19.

**Investnet International S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.815.

**Investnet Work Iberica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.162.

**PROJET DE FUSION PAR ABSORPTION**

Au cours de l'année 2009, INVESTNET INTERNATIONAL S.A et INVESTNET WORK IBERICA S.A.R.L. ont décidé de fusionner. Cette Fusion se fera par absorption de INVESTNET WORK IBERICA S.A.R.L. (société absorbée) dans INVESTNET INTERNATIONAL S.A. (société absorbante). A ce jour, INVESTNET INTERNATIONAL S.A. détient une participation représentant 100% du Capital Social de INVESNET WORK IBERICA S.A.R.L.

La société INVESTNET INTERNATIONAL S.A est une société anonyme au titre de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des articles 257 et suivants de loi modifiée sur les sociétés commerciales.

La société INVESTNET WORK IBERICA S.A.R.L. est une société à responsabilité limitée au titre de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des articles 257 et suivants de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Pour la société absorbante, la situation patrimoniale de référence se réfère à la date du 30 juin 2009.

Pour la société absorbée, la situation patrimoniale de référence se réfère à la date du 30 juin 2009.

Cette opération s'effectuera selon les modalités suivantes:

**1. Sociétés participant à la fusion.**

a. Absorbante:

INVESTNET INTERNATIONAL S.A. dont le siège est situé L-2449 Luxembourg - 8, Boulevard Royal - R.C. Luxembourg:B- 71815; Capital social entièrement souscrit et libéré pour 12.478.465,- d'Euros; divisé en n° 2.465.693 actions d'une valeur nominale de 5,- Euros chacune,

b. Absorbée:

INVESTNET WORK IBERICA S.A.R.L.. dont le siège est situé L- 2449 Luxembourg - 8, Boulevard Royal - R.C. Luxembourg: B-145162; Capital social entièrement souscrit et libéré pour 1.626.227,- d'Euros; divisé en n° 1.626.227 actions de valeur nominale de 1,- Euros chacune.

**2. Statut de la société absorbante.** Après la fusion, les statuts de la société absorbante S.A. seront adoptés.

**3. Rapport d'échange.** Compte tenu du fait que la société Absorbante détient 100% du capital de la société Absorbée, il est décidé de ne pas fixer un rapport d'échange ni de procéder à une augmentation du capital de la société Absorbante

mais d'inscrire dans le bilan de la société Absorbante une prime de réserve de fusion d'un montant correspondant à la différence entre la valeur d'inscription de la participation et la valeur de l'actif net comptable de la société Absorbée tel qu'il résulte des comptes de cette dernière arrêtés au 30 juin 2009.

Aucune modalité n'est donc fixée quant à la remise d'actions nouvelles aux actionnaires de la société Absorbée.

**4. Date à compter de laquelle les opérations de la société absorbée (Investnet Work Iberica S.a.r.l.) sont inscrites au bilan de la société absorbante (Investnet International S. A.).** Conformément à l'article 261 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, tous les actifs et tous les passifs de la société Absorbée seront considérés d'un point de vue comptable comme transférés à la Société Absorbante de la date fixée par l'assemblée générale extraordinaire devant notaire et tous les bénéfices faits et toutes les pertes encourues par la Société Absorbée après cette date seront réputés du point de vue comptable, comme faits et encourues au nom et pour compte de la Société Absorbante.

L'assemblée générale extraordinaire de la société Absorbée, qui auront à approuver le projet de fusion, aura lieu immédiatement après l'expiration du délai d'un mois à partir de la publication du présent projet.

A l'égard des tiers, la fusion prend effet après la publication des procès-verbaux des assemblées générales qui approuvent la fusion sur le <Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations> effectuée conformément aux dispositions de l'Art. 9 de la loi sur les sociétés.

Pendant le mois de la publication du projet de fusion sur le Mémorial "C", les actionnaires de la société absorbante INVESTNET INTERNATIONAL S.A. ont le droit de prendre vision au siège social des documents indiqués à l'Art. 267 paragraphe 1 lettres a) b) c) de la loi sur les sociétés commerciales. Ils peuvent également en obtenir une copie intégrale, gratuitement et sur simple demande.

**5. Traitement éventuellement réservé à certaines catégories d'actionnaires.** Il n'existe aucune catégorie d'actions ou d'actionnaires ayant un traitement particulier ou privilégié.

**6. Avantages particuliers en faveur des administrateurs et des commissaires aux comptes.** Il n'existe aucun bénéfice ou avantage particulier pour les administrateurs ou les commissaires aux comptes des sociétés participant à la fusion.

**7. Déclaration des administrateurs.** Les gérants de la société absorbée INVESTNET WORK IBERICA S.A.R.L., certifient que tous les actifs et passifs sont vrais, réels et existants dans la société à la date du 30 juin 2009. Ils déclarent en outre que la société est fiscalement en règle et que toutes les déclarations requises par les lois et les règlements en vigueur ont été faites en temps utile.

**8. Déclaration de la société absorbante.** En conséquence de la Fusion par absorption, la société absorbante INVESTNET INTERNATIONAL S.A. prendra en charge la totalité du passif et de l'actif de la société absorbée INVESTNET WORK IBERICA S.A.R.L. existant à la date du 30 juin 2009. A l'occasion de la première assemblée générale des actionnaires, la société absorbante INVESTNET INTERNATIONAL S.A. exonéra des responsabilités les organes administratifs de la société absorbée INVESTNET WORK IBERICA S.A.R.L..

La loi du 10 août 1915 telle que successivement modifiée s'appliquera pour toutes les autres dispositions non expressément réglementées par le présent projet de Fusion. Le Conseil d'administration de la société absorbante et le Conseil de Gérance de la société absorbée participant à la fusion ont approuvé le présent projet de fusion en date du 05 août 2009 et entendent donner effet à la fusion à compter de la date de l'assemblée devant notaire.

Le texte des Statuts que INVESTNET INTERNATIONAL S.A. adoptera lors de la Fusion est annexé et constitue partie intégrante du présent projet.

Luxembourg, le 10 août 2009.

*Pour le Conseil d'Administration de la société Absorbante / Pour le Conseil de Gérance de la société Absorbée*  
INVESTNET INTERNATIONAL S.A. / INVESTNET WORK IBERICA S.A.R.L.

Lu, approuvé et signé

Monsieur Marco GALARDO / Monsieur Francesco SANTONI

Référence de publication: 2009110891/78.

(090127525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

---

**Ipsyinvest S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 52.535.

—  
*Extraits des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue le 27 juillet 2009:*

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, Président

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques et droit, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009104979/21.

(090125955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

---

### **Bolux, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 33.507.

---

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav BOLUX à

#### **l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi 15 septembre 2009 à 15.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2009
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés.

Les Actionnaires au porteur qui souhaitent participer à la présente Assemblée doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009106996/7/22.

---

### **Belvall Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 147.349.

---

Il résulte des résolutions circulaires du Conseil d'Administration de la Société en date du 1<sup>er</sup> juillet 2009 que:

- M. Leonhard Heinrich Fischer, administrateur, né le 6 janvier 1963 à Nordhorn, Allemagne, demeurant à 39, Bahnhofstraße à CH-8702 Zollikorn, Suisse a été nommé Président du Conseil d'Administration de la Société pour une durée illimitée.

La gestion journalière de la Société a été déléguée aux personnes suivantes pour une durée illimitée:

- M. Dirk Van Daele, administrateur-délégué, né le 27 avril 1961 à Ekeren, Belgique, demeurant à Bergstraße 6, Horgen, CH 8810 Zürich, Suisse;

- M. Gordon Tichell, délégué à la gestion journalière, né le 14 septembre 1966 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 2, rue Um Haff L-1898 Luxembourg; et

- M. Robert Wardrop, administrateur-délégué, né le 22 septembre 1957 à Vancouver, Canada, demeurant à 55 Baker Street, W1U 8EW Londres, Royaume-Uni;

BDO Compagnie Fiduciaire, une société anonyme, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 71.178 a été nommée réviseur d'entreprises de la Société pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009105136/26.

(090125779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

---

**Tremagi S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 114.804.

En vertu de la Loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, et en sa qualité de domiciliataire, la Société MAS Luxembourg, anciennement Management & Accounting Services S.à r.l. en abrégé MAS S.à r.l., dénonce, avec effet au 5 décembre 2008, le siège social établi au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach de Tremagi S.A. société anonyme immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B114.804.

Tremagi S.A. n'est donc plus domiciliée au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach et n'a plus son siège social à cette adresse depuis le 5 décembre 2008.

Munsbach, le 7 août 2009.

MAS Luxembourg

Stewart Kam Cheong

Gérant

Référence de publication: 2009105454/16.

(090126846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**CPI Gulbinai (NFR) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 121.737.

*Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 13 juillet 2009*

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 13 juillet 2009, CPI Capital Partners Europe (NFR), L.P. a transféré toutes ses parts détenues dans la Société à CPI Capital Partners Europe, L.P.

Il est également à noter que le siège social de CPI Capital Partners Europe, L.P. est désormais au 399, Park Avenue, 7<sup>th</sup> floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2009105814/16.

(090126499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**Opal Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 113.305.

*Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 13 juillet 2009*

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 13 juillet 2009, CPI Capital Partners Europe (NFR), L.P. a transféré toutes ses parts détenues dans la Société à CPI Capital Partners Europe, L.P.

Il est également à noter que le siège social de CPI Capital Partners Europe, L.P. est désormais au 399, Park Avenue, 7<sup>th</sup> floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2009105815/16.

(090126507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**Babcock & Brown Reif Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.100.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 114.025.

—  
EXTRAIT

En date du 6 août 2009, le conseil de gérance a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009106379/15.

(090127917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

---

**"2ID S.A. (investissement International & Développement)", Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 145.084.

—  
EXTRAIT

- Monsieur Guy HARDY, né le 22 janvier 1951 à Châtenay-Malabry (France), Commissaire aux Comptes de la société changé d'adresse et demeure maintenant 24 rue de la République à F67130 La Broque.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009106380/15.

(090127158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

---

**Asia Trade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.  
R.C.S. Luxembourg B 142.423.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55933 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009106360/12.

(090127738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

---

**Efin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 145.168.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55958 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009106357/12.

(090127651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

---

**Globalport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 69.666.

—  
EXTRAIT

Le conseil de gérance de la Société tenu en date du 15 juillet 2009 a décidé de transférer le siège social de la Société de 2, Rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, au 15, Rue Edmond Reuter, L-5326 Contern.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2009.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2009106392/15.

(090127745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

---

**Giulia S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 82.921.

—  
Il résulte d'une lettre de démission du 30 juin 2009 et de deux lettres de démission du 7 juillet 2009 que respectivement Messieurs John SEIL, Pierre LENTZ et Thierry FLEMING ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs et d'une lettre de démission du 7 juillet 2009 que AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le siège social de la société, situé au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg a été dénoncé à la même date.

Luxembourg, le 4 août 2009.

BDO Compagnie Fiduciaire

Signature

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2009106390/15.

(090127317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

---

**ProLogis UK CCII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.101.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2009.

Gérard LECUIT

*Notaire*

Référence de publication: 2009106352/12.

(090127517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

---

**IDI Emerging Markets SA, Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 139.111.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Emile SCHLESSER

*Notaire*

Référence de publication: 2009106354/12.

(090127561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

---

**Reif 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 551.600,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 136.780.

—  
EXTRAIT

En date du 6 août 2009, le conseil de gérance a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009106377/15.

(090127923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

---

**Beautysane Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 107.092.

—  
EXTRAIT

- Monsieur Guy HARDY, né le 22 janvier 1951 à Châtenay-Malabry (France), Commissaire aux Comptes de la société changé d'adresse et demeure maintenant 24 rue de la République à F67130 La Broque.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009106376/15.

(090127151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

---

**Stapleton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 126.933.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Stapleton S.à r.l. qui s'est tenue en date du 9 juillet 2009 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2009, le Conseil de Gérance se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance;

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance;

- Wayne Wing Fai WOO, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 2-5 Old Bond Street, Londres, W1S 4PD (Grande-Bretagne).

A été élu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2009:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signature

Gérant

Référence de publication: 2009106253/24.

(090127701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

---

**Cresco Capital Germany 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 122.013.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par tous les membres du conseil de gérance le 1<sup>er</sup> août 2009*

Les membres du Conseil de gérance décident de transférer le siège social de la Société du 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet immédiat.

Les gérants de la Société, Alan DUNDON et Jean-Pascal CARUSO, ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009105963/16.

(090126517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**FININFOR & ASSOCIES (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.337.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 19 juin 2009*

1. L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Xavier JUSTO de son poste d'administrateur en date du 5 juin 2009.

2. L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Roberto BONADEI, demeurant CH-1204 Genève, 11, rue Général DUFOUR avec effet au 12 juin 2009.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2010.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

Pour FININFOR &amp; ASSOCIES (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009106011/16.

(090126773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**F.D.C. S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 11.039.800,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 107.249.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 02 juillet 2009 que:

- Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Massimo LONGONI, employé privé, demeurant au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg. Les mandats d'administrateur de Monsieur Massimo LONGONI, employé privé, demeurant au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg, de Monsieur Paolo MEVIO, employé privé, demeurant à Via Castel Morrone N. 28, I-20122 Milan, Italie, de Monsieur Roberto FOLLI, employé privé, demeurant au 10, Via Crocefisso, I-20122 Milan, Italie ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Marcel STEPHANY, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrish, L-7268 Bereldange ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009.

Luxembourg le 7 août 2009.

Pour extrait conforme

Sabrina Charny

Un mandataire

Référence de publication: 2009106012/22.

(090126307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

**United Biscuits LuxCo GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 9.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 122.101.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle des associés de la société en date du 6 août 2009*

Les associés de la Société ont décidé de renouveler le mandat de Ernst & Young S.A. en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour une durée déterminée prenant fin lors de l'assemblée générale des associés de la Société qui approuvera les comptes annuels clos au 31 décembre 2009.

Pour extrait  
United Biscuits LuxCo GP S.à r.l.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009106016/16.

(090126281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

**United Biscuits LuxCo S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: GBP 1.748.264,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 122.463.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société en date du 6 août 2009*

Les actionnaires de la Société ont décidé de renouveler le mandat de Ernst & Young S.A. en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour une durée déterminée prenant fin lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui approuvera les comptes annuels clos au 31 décembre 2009.

Pour extrait  
United Biscuits LuxCo S.C.A.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009106015/16.

(090126284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

**Magna Park JV Units - Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.840.700,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 122.389.

*Transfert de parts*

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 15 juillet 2009 que Gazeley Limited a transféré 4418 parts sociales à

- Magna Park Kassel GmbH & Co. KG, une société en commandite simple, constituée et régie selon les lois de l'Allemagne, ayant son siège social à Taunusanlage 1, D-60329, Frankfurt am Main, Allemagne, enregistrée auprès du Amtsgericht Frankfurt am Main sous le numéro HRA 45287.

Depuis cette date, les parts de la Société sont réparties comme suit:

CalEast Holdings 2 . . . . .	66.266 parts sociales
Gazeley Limited . . . . .	2.944 parts sociales
Magna Park Kassel GmbH & Co. KG . . . . .	4.418 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Magna Park JV Units - Germany S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2009106029/22.

(090126777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

**Iceberg Qapital Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.846.

Il résulte des résolutions de l'associée unique en date du 1<sup>er</sup> août 2009 que:

- L'associé unique a accepté la démission de M. Doeke van der Molen, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;
- L'associé unique a nommé M. Vincent Bouffieux ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;

Luxembourg, le 7 août 2009.

Xavier Borremans

Gérant

Référence de publication: 2009106445/16.

(090127332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

**Remal Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 62.887.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15 juillet 2009*

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2009:

*Commissaire aux comptes:*

Fiduciaire Mevea Sàrl, 4, rue de l'eau, L-1449 Luxembourg.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009105999/16.

(090126763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

**Zara Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 49.966.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire annuelle le 29 juillet 2009*

L'assemblée générale a renouvelé les mandats suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 janvier 2010:

1. Monsieur Ramón Reñon Tuñez, demeurant à Lgar. Mondego Trasin, Sada, 10, La Coruna, Espagne administrateur de la Société;
2. Monsieur Abril Abadin, demeurant à Commandante Fontanes, 3-5° A, La Coruna, Espagne, administrateur de la Société;
3. Monsieur José Manuel Romay de la Colina, demeurant à Rua Do Castro 5-2, Betanzos, La Coruna, Espagne, administrateur de la Société;
4. Monsieur Alvaro Cañete Diaz, demeurant à Urb. Icaria III, Rua Apolo 3, 15172, Oleiros (A Coruña) Espagne: administrateur de la Société;
5. La société KPMG AUDIT, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103590; réviseur d'entreprises.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009106005/22.

(090126790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

**Shannon Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 75.274.

*Extrait des décisions prises lors du conseil d'administration tenu en date du 15 juin 2009*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Les administrateurs de la Société, ROSATI Violene, SCHMIT Géraldine et PEIGNEUX Alain, ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009105982/16.

(090126564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**Euro Mall Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 931.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 90.324.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant le siège social de l'associé de la Société, Euro Mall Luxembourg S.A., qui est, depuis le 28 novembre 2008, au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2009.

Pour Euro Mall Ventures S.à r.l.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009106428/16.

(090127943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

---

**HC Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 131.463.

*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique HC Holding I S.à r.l. qui s'est tenue extraordinairement le 5 août 2009*

L'Associé Unique de HC Holdings I S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mme Severine Canova, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- d'accepter la démission de Mr Doeke van der Molen, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer Mr. Vincent Bouffieux, né le 1<sup>er</sup> mai 1970 à Ottignies, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérante de la société avec effet immédiat à durée indéterminée.

- de nommer Mr Xavier Borremans, né le 1<sup>er</sup> août 1973 à Mouscron, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérante de la société avec effet immédiat à durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Vincent Bouffieux

Gérant

Référence de publication: 2009106442/22.

(090127393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

---

**Algeco/Scotsman Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 132.029.

L'Associé de la Société Gabriele BASILLE a récemment changé de nom et d'adresse comme suit:

Gabriele BASILLE

46, Via Venini,  
I-27334 Milan

vers le

Gabriele BASILE

Via Bartolomeo D'Alviano, 25  
Milano, Italie

Luxembourg, le 11 août 2009.

Jan Willem OVERHEUL.

Référence de publication: 2009106452/16.

(090127212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

---

**Algeco/Scotsman Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 132.029.

L'Associé de la Société Paul O'KELLY a récemment changé d'adresse comme suit:

Bagley Edge, Badger Lane

GB - OX1 5BL Oxford

vers le

The Croft, Lincombe Lane

Boars Hill

OX1 5DX Oxford

Royaume-Uni

Luxembourg, le 11 août 2009.

Jan Willem OVERHEUL.

Référence de publication: 2009106453/16.

(090127181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

---

**HC Investissements III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 122.442.

*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique de HC Investissements III S.à r.l. qui s'est tenue extraordinairement le 5 août 2009*

L'Associé Unique de HC Investissements III S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mme Severine Canova, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- d'accepter la démission de Mr Doeke van der Molen, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer Mr. Vincent Bouffioux, né le 1<sup>er</sup> mai 1970 à Ottignies, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérante de la société avec effet immédiat à durée indéterminée.

- de nommer Mr Xavier Borremans, né le 1<sup>er</sup> août 1973 à Mouscron, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérante de la société avec effet immédiat à durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Vincent Bouffioux

Gérant

Référence de publication: 2009106451/22.

(090127226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

---

**EJM Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 103.010.

Il résulte d'un contrat de cessions en date du 17 décembre 2008 que Lars Gerhard Lindsander a cédé 500 parts sociales de EJM Investments S.à r.l. à Pasetold Holdings Limited, inscrite au Registrar of Companies de Chypre sous le numéro 222586, avec siège social à Thiseos 4, Egkom, P.C. 2413, Nicosia, Chypre.

Par conséquent Pasetold Holdings Limited détient toutes les parts sociales de EJM Investments S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2009106058/16.

(090126359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**Capital International Kokusai VA Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 88.927.

Par une résolution circulaire en date du 1<sup>er</sup> mai 2009, le Conseil d'administration de la société anonyme, Capital International Kokusai VA Management Company S.A., a

- accepté la démission de Monsieur Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve de son poste d'administrateur avec effet au 17 avril 2009, et

- co-opté Monsieur Fabrice Remy, demeurant 25, Chemin des Belosses, F-74100 Ambilly, au poste d'administrateur avec effet au 17 avril 2009 et jusqu'à la date de l'assemblée générale qui aura lieu en 2010.

Luxembourg, le 7 août 2009.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009106021/16.

(090126640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**Inoval Group S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 113.285.

Il résulte des transferts de parts sociales en date du 25 juin 2009 que:

- Eric Gamier, 201 rue de Paris, F-94220 Charenton le Pont, France cède ses 168 actions à Anglo African Outsourcing Limited, 22A, Avenue King Georges V, Floréal, Ile Maurice;

- Neermal Saddul, 80 A, Club road Vacoas, Ile Maurice, cède ses 168 actions à Anglo African Outsourcing Limited, 22A, Avenue King Georges V, Floréal, Ile Maurice;

- Richard Losfeld, 3, rue Mollien, F-75008 Paris, France cède ses 82 actions à Anglo African Outsourcing Limited, 22A, Avenue King Georges V, Floréal, Ile Maurice;

- Jean-Dominique Vittori-Epfelbaum, rue Matatia, PK 10,8 Punaauia Tahiti, Polynésie française cède ses 82 actions à Anglo African Outsourcing Limited, 22A, Avenue King Georges V, Floreal, Ile Maurice.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009106310/22.

(090128008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

---

**Immobilière d'Avrignac S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 25.396.

—

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 19.06.2009 à Luxembourg*

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs TORDOOR Jacques, 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. JACQUEMART Laurent, 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, GILLET Etienne, 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L., 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2015.

Pour copie conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009105817/16.

(090126389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**Eilan International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 17.587.

—

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 26.06.2009 à Luxembourg*

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs GILLET Etienne, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, TORDOOR Jacques, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, JACQUEMART Laurent, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L., 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2015

Pour copie conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009105819/16.

(090126410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**Worsley S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.919.

—

**EXTRAIT**

En date du 5 août 2009, les actionnaires de la société ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes ont été nommées en tant que nouveaux administrateurs, pour une période d'une année:
  - Monsieur Christophe Fender, né le 10 juillet 1965 à Strasbourg, France, résidant professionnellement au 23, rue des Bruyères, Howald, L-1274;
  - Monsieur Luc Sunnen, né le 22 décembre 1961 à Luxembourg, résidant professionnellement au 23, rue des Bruyères, Howald, L-1274.
2. Fixer le mandat de l'administrateur actuel, Monsieur Marcel Stephany, pour une durée d'une année, à compter de ce jour.
3. Le transfert du siège social, avec effet immédiat, du 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, au 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009105310/22.

(090126862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

**Gaia Fund S.A., SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.097.

---

**EXTRAIT**

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 10 Juin 2009 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats de Pierre Etienne, Michèle Berger and Jerry Hilger pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires ou jusqu'au jour où leurs successeurs seront nommés.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Deloitte S.A. pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires ou jusqu'au jour où son successeur sera nommé.

*Pour Gaia Fund S.A., SICAV-SIF*

Pictet Funds (Europe) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009105850/16.

(090127050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**ERE III - N°2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 137.235.

Le siège social de la société Europa Real Estate III S.à r.l. (RCS n°: B 136.325), associé unique de la Société, qui était au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a été transféré et est désormais au:

68-70, boulevard de la Pétrusse

L-2320 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 6 août 2009.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009105991/16.

(090126683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**BGI Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.732.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2009, enregistré à Luxembourg AC, le 3 juillet 2009, LAC/2009/26159, aux droits de soixante-quinze euros (75 - EUR), que la société "BGI LUX S.A. (en liquidation)", R.C.S Luxembourg Numéro B 74.732 ayant son siège social à Luxembourg au 11, boulevard Royal, constituée par acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 14 février 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 467 du 3 juillet 2000, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1139 du 8 mai 2008,

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation au L-1258 Luxembourg, 3, rue Jean-Pierre Brasseur.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de radiation au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009105568/22.

(090127043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**Coca-Cola Beverages Asia Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 147.609.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and nine, on the fifteenth day of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Atlantic Industries, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309 GT, Uglund House, South Church street, George Town, Grand Cayman, registered with Cayman Islands registrar of Companies under number 1,077,

here represented by Nicolas van Heule, lawyer, with professional address in 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representatives of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Coca-Cola Beverages Asia Holdings SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), represented by two hundred (200) shares in registered form, having a par value of one hundred United States Dollars (USD 100) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles

### Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

## III. Management - Representation

### Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of one Class A manager or one Class B manager, except for matters of key management decisions for which the signature of a Class B is required.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 9. Sole manager.**

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 10. Liability of the managers.**

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

**IV. Shareholder(s)**

**Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.**

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

**Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

**V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

**Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

**Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

**VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

**VII. General provisions**

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

*Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

*Subscription and Payment*

Atlantic Industries, represented as stated above, subscribes to two hundred (200) shares in registered form, with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000).

The amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

82297

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

*Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as Class A managers of the Company for an indefinite period:

- Mrs Marjoleine Van Oort, manager, born on February 28, 1967 in Groningen, the Netherlands and professionally residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; and

- Mr Frank Walenta, manager, born on February 2, 1972 in Geneva, Switzerland and professionally residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

The following persons are appointed as Class B managers of the Company for an indefinite period:

- Ms Miriam Doyle, lawyer, born on May 6, 1963 in Baile Atha Cliath/Dublin and residing at Atlantic Industries, Industrial Estate, Drogheda, County Louth, Republic of Ireland; and

- Mr William D. Hawkins, III, born on June 15, 1956 in Texas, United States of America and residing in Atlanta, 1 Coca-Cola Plaza, GA 30313.

2. The registered office of the Company is set at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le quinzième jour de juillet,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Atlantic Industries, une société régie par les lois des Îles Caymans, dont le siège social se situe à PO Box 309 GT, Uglan House, South Church street, George Town, Grand Cayman, inscrite au registre du commerce et des sociétés des Îles Caymans, sous le numéro 1.077

représentée par Nicolas van Heule, avocat, avec adresse professionnelle au 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

**I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Coca-Cola Beverages Asia Holdings SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances.

Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000), représenté par deux cents (200) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion - Représentation**

### **Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un seul gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un gérant de Classe A ou d'un gérant de Classe B, excepté pour les matières importantes et fondamentales de gestion pour lesquelles la signature d'un gérant de Classe B est requise.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### **Art. 9. Gérant unique.**

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### **Art. 10. Responsabilité des gérants.**

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## **IV. Associé(s)**

### **Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.**

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf

décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

### *Souscription et Libération*

Atlantic Industries, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux cents (200) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000).

Le montant de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.800,-.

### *Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de Classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Mme Marjoleine Van Oort, gérante, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas et résidant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; et

- M. Frank Walenta, gérant, né le 2 février 1972 à Genève, Suisse et résidant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de Classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Mme Miriam Doyle, avocate, née le 6 mai 1963 à Baile Atha Cliath/Dublin et résidant professionnellement à Atlantic Industries, Industrial Estate, Drogheda, County Louth, Republic of Ireland; et

- M. William D. Hawkins, III, né le 15 juin 1956 au Texas, Etats-Unis d'Amérique et résidant à Atlanta, 1 Coca-Cola Plaza, GA 30313.

2. Le siège social de la Société est établi au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: N. VAN HEULE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juillet 2009. Relation: LAC/2009/28966. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Releveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009107223/490.

(090128252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

---

**ASSOR (Lux) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 46.260.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 7 juillet 2009:*

Les actionnaires décident à l'unanimité de renouveler les mandats des administrateurs:

Sont renommés administrateurs:

Assor S.A., 66, Rue Pierre Charron, F-75008 Paris

Verdeil Stéphane, 66, Rue Pierre Charron F-75008 Paris

Nous avons décidé de reconduire les mandats de ces administrateurs à partir de l'assemblée générale qui s'est tenue en 2007. Les mandats de ces administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Les actionnaires acceptent la démission de Monsieur DELL Marcel, demeurant à 37, rue Pierre Clément, L-4916 Bascharage, de son poste d'administrateur. Pour le remplacer, les actionnaires nomment Monsieur DECHELETTE Romain, demeurant à 23, Avenue Charlebourg, F-92250 La Garenne Colombes. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Le conseil d'administration se compose donc comme suit:

- La société anonyme ASSOR, ayant son siège social à 66, rue Pierre Charron, F-75008 Paris;
- Monsieur Stéphane Verdeil, directeur de sociétés, demeurant à 66, rue Pierre Charron, F-75008 Paris;
- Monsieur Philippe Vercruysse, administrateur, demeurant à 30a, rue du Coq, B-1380 Ohain.
- Monsieur Romain Dechelette, administrateur, demeurant à 23, Avenue Charlebourg, F-92250 La Garenne Colombes

*Pour la société*

Signatures

Référence de publication: 2009104930/25.

(090126038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

---

**Mercuria Independent Risk Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.014.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 10 décembre 2008:*

En date du 10 décembre 2008 l'Assemblée Générale a décidé:

"- D'accepter la démission de M. Chris Butterwick en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat;

- De mettre fin au mandat d'administrateur de M. Bruno Vanderschelden avec effet immédiat;

- De nommer M. Norman Riddell, directeur, né le 30 juin 1947 à Edinburgh Great Britain, domicilié Colswold House, Hassobu1Y, Farnham, Bishops Strotford, Hertfordshire CM23 1JR, United Kingdom, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat.

Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009;

- De nommer M. Patrick Zurstrassen, administrateur, né le 27 mai 1945 à Liège, Belgique, domicilié à 32, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat.

Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009; et

- De nommer M. Yves Wagner, administrateur, né le 16 novembre 1958 à Luxembourg, domicile à 13, route de Luxembourg, L-6910 Roodt-sur-Syre, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat.

Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009."

Luxembourg, le 4 août 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Nicolaus BOCKLANDT / Yves JACOBÉ DE NAUROIS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009104916/25.

(090126165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

---

**Groupe Gemmecco S.A., Société Anonyme,  
(anc. Icoval S.A.).**

Enseigne commerciale: Comptoir Européen de l'Or.  
Siège social: L-4063 Esch-sur-Alzette, 1, rue Pierre Claude.  
R.C.S. Luxembourg B 120.190.

L'an deux mil neuf, le trente et unième jour de juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „ICOVAL S.A.", avec siège social à L 4063 Esch-sur-Alzette, 1, rue Pierre Claude, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 120190, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 septembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 22 novembre 2006 numéro 2185.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Raoul Giannuzzi, gérant de société, demeurant professionnellement à L-4807 Rodange, 118 rue Nicolas Biever,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Gilles Rebibo, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à F-75017 Paris, 66 rue de Lévis.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Maurits Hondius, administrateur de sociétés, demeurant à L 4130 Esch-sur-Alzette, 54, avenue de la Gare.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale en GROUPE GEMMECO S.A. et adoption comme enseigne commerciale Comptoir Européen de l'Or;

2. Modification subséquente de l'article premier des statuts;

3. Renumerotation des articles 7 à 21 en 6 à 20;

4. Constatation de cession d'actions;

5. Conversion des actions en actions nominatives et pouvoir aux fins de procéder aux écritures dans le registre des actionnaires.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la Société de ICOVAL S.A. en GROUPE GEMMECO S.A. et d'adopter l'enseigne commerciale Comptoir Européen de l'Or.

*Deuxième résolution*

A la suite de la résolution qui précède, l'article premier des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de GROUPE GEMMECO S.A. La société a comme enseigne commerciale Comptoir Européen de l'Or."

*Troisième résolution*

L'assemblée constatant que suite à une erreur de dactylographie, la numération des articles des statuts passe directement de 5 à 7, décide de renuméroter les articles 7 à 21 qui se lisent dorénavant sous les numéros 6 à 20.

*Quatrième résolution*

A la demande des cédants et du cessionnaire, l'assemblée constate la cession d'actions intervenue sous seing privé à ce moment:

Sont ainsi intervenus:

- Monsieur Maurits Hondius, précité qui déclare céder avec effet immédiat 300 actions numérotées 001 à 300 de la Société à Monsieur Gilles Rebibo, précité qui déclare les accepter moyennant un prix et des conditions de paiement convenus entre parties, hors la comptabilité du notaire.

#### *Cinquième résolution*

Tous les actionnaires de la Société ont alors demandé la conversion de leurs actions en actions nominatives et ont mandaté les administrateurs de la Société, chacun pouvant agir individuellement, de procéder aux formalités et aux écritures dans le registre des actionnaires de la Société aux fins d'inscrire la conversion desdites actions en actions nominatives.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Raoul Giannuzzi, Gilles Rebibo, Maurits Hondius, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 août 2009. LAC/2009/31588. Reçu 75,-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 août 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009105484/76.

(090126579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

#### **Reda International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 134.271.

#### *Projet commun de fusion transfrontalière par absorption*

Dépôt complémentaire au dépôt du 30 juillet 2009 sous le numéro L09 01184838

De la société REDA INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, 17, rue Beaumont, L-1219 ("Reda International S.A.")

Dans la

REDA HOLDING S.P.A. avec siège social en Italie, Valle Mosso (BI), Via Robiolo 25, 13825 ("Reda Holding S.p.a.")

Messieurs les actionnaires de la REDA HOLDING S.P.A.

Messieurs les actionnaires de la REDA INTERNATIONAL S.A.

La société REDA INTERNATIONAL S.A. et la REDA HOLDING SPA, sont toutes deux des sociétés holding, respectivement de droit luxembourgeois et de droit italien, détenues par les mêmes actionnaires et dans les mêmes proportions.

Lesdites, ont comme activité unique la gestion de leur participation, respectivement égale à 49% et 51% du capital social, dans la société de droit italien SUCCESSORI REDA S.P.A., avec siège à VALLE MOSSO (BI).

Etant donné l'identité des actionnaires, et de l'évolution récente de la législation, il est apparu opportun aux organes administratifs des deux sociétés, de réunir sous une seule holding de droit italien l'activité de gestion des participations actuellement rattachée aux deux sociétés, dans le but de réduire les coûts connexes à la structure sociétaire, aux organes administratifs et de contrôle, et aussi d'éviter les coûts liés à l'application des deux législations distinctes.

Nous soumettons cependant à votre approbation le présent projet de fusion, déjà approuvé par les conseils d'administration respectifs (le "Projet").

Le projet se base sur les situations patrimoniales de la REDA INTERNATIONAL S.A. et de la REDA HOLDING SPA au 31.03.2009, qui seront annexées sous Annexe A1 et Annexe A2.

Ci-après, vous seront énumérés les éléments obligatoires du projet de fusion prévus par la législation italienne, représentés par les art. 2504-ter et art. 6 d.lgs 30.05.2008 n.108, ainsi que de la législation luxembourgeoise, représentée par l'art. 261 de la loi du 15.08.1915.

1) Sociétés participant à la fusion (art. 6, a) d.lgs 108/2008 et art. 261, a) loi du 10.08.1915

Société Absorbante: REDA HOLDING SPA  
Siège social: Valle Mosso, Biella, Via Robiolo 25, 13825  
Capital Social: EUR 8.400.000,00  
Numéro de code fiscal et d'inscription au registre de commerce 02339720027  
Numéro REA: BI-186879  
Actionnaires à la date actuelle: selon liste jointe sous Annexe B1  
Société de droit italien  
Société absorbée: REDA INTERNATIONAL S.A.  
Siège social: 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg  
Capital social: EUR 1.645.000,00  
R.C.S. Luxembourg Section B, numéro 134271  
Actionnaires à la date actuelle: selon liste jointe sous Annexe B2  
Société de droit luxembourgeois

2) Acte constitutif de la société résultant de la fusion ou de l'absorbante (art. 2501-ter,2)

Les statuts de la société absorbante REDA HOLDING SPA ne subiront aucune modifications consécutivement à l'absorption de REDA INTERNATIONAL S.A.; même le montant du capital social restera inchangé et égal à EUR 8.400.000,00.

Le texte des statuts de REDA HOLDING S.P.A. sera joint sous Annexe C.

3) Modalité d'exécution de la fusion, rapport de change des actions ou parts sociales, soulte à payer (art.2501-ter,3) et art. 261, b) loi du 10.08.1915)

La fusion sera réalisée par l'annulation de toutes les actions de la société absorbée REDA INTERNATIONAL S.A. sans aucune augmentation de capital de la société absorbante REDA HOLDING SPA, étant donné que les actionnaires respectifs sont composés des mêmes actionnaires et dans les mêmes pourcentages. (Annexes B1 et B2).

La fusion ne donnera donc pas lieu à aucun échange d'actions, ni ne donnera droit à une quelconque soulte.

La société absorbante se limitera à acquérir la totalité du patrimoine de la société absorbée, résultant de la situation patrimoniale jointe à l'Annexe A1.

4) Modalité d'attribution des actions ou parts sociales et éventuelle soulte à payer (Art. 2501-ter,49 et art. 261, c) loi du 10.08.1915

Selon ce qui a été précédemment exposé au point 3, il n'y aura aucune nouvelle attribution d'actions de la société absorbante, le capital social de ladite restant divisé entre les actionnaires actuels et dans les mêmes proportions.

5) Date à partir de laquelle lesdites actions ou parts sociales participeront aux bénéfices art. 2501-ter,5) et art. 261, d) loi du 10.08.1915)

Il ne devra être indiquée aucune date relative à la participation aux bénéfices puisque il n'y aura pas d'affectation d'actions.

6) Modalités relatives au droit de participation aux bénéfices (art.6, b) d.lgs 108/2008 et art. 261, d) loi du 10.08.1915)

En ce qui concerne ce qui précède, les modalités relatives au droit de participation aux bénéfices, restent régies par les règles statutaires actuellement en vigueur de REDA HOLDING SPA.

7) Avantages éventuellement proposés aux experts qui examinent le projet commun de fusion et aux membres des organes de contrôle des sociétés participant (art. 6, c) d.lgs 108/2008)

Aucun avantages ne sont prévus à l'encontre des experts qui examinent le projet commun de fusion et des membres des organes de contrôle des sociétés participant à la fusion.

8) Date à partir de laquelle les opérations des sociétés participant à la fusion seront imputées au bilan de la société résultant de la fusion (art. 6, i) d.lgs 108/2008, art. 2501-ter, 6) et art. 261, e) loi du 10.08.1915

a) La date d'effet de la fusion prendra cours à compter de la date d'enregistrement de l'acte de fusion stipulé au sens de l'art. 2504 c.c., auprès du Registre de Commerce sis là où REDA HOLDING SPA a son siège, ou alors à une autre date ultérieure qui sera éventuellement définie dans l'acte de fusion.

b) D'un point de vue comptable, au sens de l'art. 2501-ter n. 6c.c, les opérations des sociétés participant à la fusion seront imputées dans les comptes de la société absorbante, au début de l'exercice sociale dans lequel la fusion sera effective.

c) Aux fins fiscales, au sens de l'art. 172, comma 9, d.p.r. 917/86, la date d'effet sera établie dans l'acte de fusion.

A compter de la date d'effet juridique de la fusion, REDA HOLDING SPA succédera à REDA INTERNATIONAL S.A. dans l'universalité, des rapport juridiques actifs et passifs, des actifs mobiliers et immobiliers, dont la société absorbée REDA INTERNATIONAL S.A. est titulaire, et s'obligera à assumer toutes les engagements et les obligations, aux conditions et échéances prévues.

A la date d'effet juridique de la fusion chaque personne, organisme ou office (privé ou public, italien ou étranger) seront autorisés sans aucune responsabilités propres à transférer, à enregistrer, à inscrire, à transcrire en faveur de REDA

HOLDING SPA tout ce qui appartenait à la sphère juridique de la société absorbée REDA INTERNATIONAL S.A., et ainsi quelque droit, acte, document, dépôt, titre, police, contrat, ordre, marché, brevet ou licence que ce soit.

9) le traitement réservé à des catégories particulières d'actionnaires et aux détenteurs de titres différents des actions ( art. 2501-ter, 7) et art. 261, f) loi du 10.08.1915)

Il n'existe pas, ni dans la société absorbante REDA HOLDING SPA, ni dans la société absorbée REDA INTERNATIONAL S.A., de catégories d'actionnaires diverses de la catégorie ordinaire, il n'y a donc pas de traitements particuliers.

Les souscripteurs de l'emprunt obligataire émis par REDA HOLDING SPA et actuellement en cours conserveront leurs droits inchangés.

10) Les avantages particuliers prévus en faveur des personnes responsables de l'administration dans les sociétés participant à la fusion.

Aucun avantage particulier n'est prévu à l'égard des personnes responsables de l'administration des sociétés participant à la fusion.

11) Information sur l'implication des travailleurs dans la définition de leurs droits participatifs dans la société résultant de la fusion et éventuelles répercussions sur l'emploi (art.6, d) et art. 6, e) d.lgs 108/2008

L'art. 19 d.lgs 108/2008 régissant la participation des travailleurs dans la société absorbante, ne sera pas appliqué dans ce cas, étant donné qu'il ne sera pas fait recours à cet article. En effet, que ce soit la société absorbante REDA HOLDING SPA, ou la société absorbée REDA INTERNATIONAL S.A., celles-ci ne sont pas gérées sous le régime de la participation des travailleurs au sens de l'art 2, comma 1, lett. m de la d.lgs 19 août 205, n 188.

La fusion n'aura pas de répercussions sur l'emploi.

12) Informations sur l'évaluation des éléments patrimoniaux actifs et passifs qui seront transférés à la société résultant de la fusion (art. 6, f d.lgs 108/2008)

Les éléments patrimoniaux actifs et passifs qui seront transférés à la société absorbante REDA HOLDING SPA sont repris dans la situation patrimoniale de la société REDA INTERNATIONAL S.A. au 31.03.2009, jointe sous Annexe A1.

13) Publicité

Le présent projet sera déposé auprès du registre de commerce du lieu où la société absorbante REDA HOLDING SPA a son siège, selon la disposition de l'art. 2501-ter, terzo comma c.c, ainsi qu'au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, selon les dispositions combinées des art. 263 et 9 loi du 10.08.1915

Sont sujets à changements, intégration, ajournements le projet, ainsi que le statut de la société absorbante REDA HOLDING SPA, ci-joint sous Annexe C, changements éventuellement requis par quelque autorité publique que ce soit, italienne ou luxembourgeoise, mais aussi dans les lieux de leur inscription dans les registres de commerce compétents.

Le 17.07.2009.

REDA HOLDING SPA / REDA INTERNATIONAL S.A.

Luigi BOTTO POALA / Angelo DE BERNARDI / Marie-Fiore RIES-BONANI

Le Président du Conseil d'administration / Administrateur / Administrateur

Bilan en EUR au 31/03/2009

ACTIF	2009	2008
A. Capital souscrit non payé		
B. Frais d'établissement		
C. Actif immobilisé		
I. Immobilisations incorporelles		
II. Immobilisations corporelles		
III. Immobilisations financières . . . . .	26,297,513.93	26,297,513.93
D. Actif circulant		
I. Stocks et en-cours		
II. Créances . . . . .	1,889.27	12,365.89
III. Valeurs mobilières . . . . .	440,000.00	435,000.00
IV. Avoirs en banques . . . . .	4,522,445.82	4,467,743.20
E. Comptes de régularisation		
F. Perte de l'exercice . . . . .	7,005.07	
TOTAL . . . . .	31,268,854.09	31,212,623.02
PASSIF	2009	2008
A. Capitaux propres		
I. Capital souscrit . . . . .	1,645,000.00	1,645,000.00
II. Primes d'émission		
III. Réserve de réévaluation		

IV. Réserves		
1. réserve légale . . . . .	164,500.00	164,500.00
2. réserve pour parts propres		
3. réserve statutaire		
4. autres réserves . . . . .	27,955,010.17	27,955,010.17
V. Résultats reportés . . . . .	1,356,060.42	
VI. Subventions d'investissement		
VII. Distributions dividendes		
B. Provisions pour risques et charges . . . . .	83,310.00	91,880.00
C. Dettes		
I. Emprunts obligataires et autres emprunts		
II. Autres dettes		
1. Etabliss. de crédit . . . . .	172.50	172.43
2. Fiscales et sociales . . . . .	62,501.00	
3. Autres dettes . . . . .	2,300.00	
D. Comptes de régularisation		
E. Profit de l'exercice . . . . .		1,356,060.42
TOTAL . . . . .	31,268,854.09	31,212,623.02

*Compte de Profits et Pertes en EUR au 31/03/2009*

CHARGES	2009	2008
I. Charges brutes		
2. Frais de personnel		
3. Correction de valeur sur éléments d'actif		
I. Actif immobilisé		
II. Actif circulant		
4. Intérêts et charges assimilés . . . . .	172.50	2,425,803.22
5. Autres charges . . . . .	3,967.50	32,623.79
6. Impôts		
7. Charges exceptionnelles . . . . .	62,564.00	63,093.09
8. Profit de l'exercice . . . . .		1,356,060.42
TOTAL . . . . .	66,704.00	3,877,580.52
PRODUITS	2009	2008
1. Produits bruts		
2. Produits provenant de l'actif		
I. Actif immobilisé . . . . .		1,955,657.81
II. Actif circulant . . . . .	8,570.00	1,364,083.76
3. Autres Intérêts et produits assimilés . . . . .	51,128.93	557,838.95
4. Autres produits		
5. Produits exceptionnels		
6. Perte de l'exercice . . . . .	7,005.07	
TOTAL . . . . .	66,704.00	3,877,580.52

LUXEMBOURG, 17 LUGLIO 2009.

IN ORIGINALE FIRMATO

p. IL CONSIGLIO DI AMMINISTRAZIONE

DE BERNARDI ANGELO / RIES BONANI MARIE FIORE

GLI AMMINISTRATORI

*Bilancio al 31/03/2009*

Stato patrimoniale attivo	31/03/2009	31/10/2008
A) Crediti verso soci per versamenti ancora dovuti (di cui già richiamati)		
B) Immobilizzazioni		
I. Immateriali		

1) Costi di impianto e di ampliamento .....		45.085	45.085
		45.085	45.085
III. Finanziarie			
1) Partecipazioni in:			
a) imprese controllate .....	21.900.000		21.900.000
b) imprese collegate	18.367		
		21.918.367	21.900.000
		21.918.367	21.900.000
Totale immobilizzazioni .....		21.963.452	21.945.085
C) Attivo circolante			
II. Crediti			
4-bis) Per crediti tributari			
- entro 12 mesi .....	563.264		559.006
		563.264	559.006
5) Verso altri			
- entro 12 mesi .....			5.230.000
			5.230.000
		563.264	5.789.006
IV. Disponibilità liquide			
1) Depositi bancari e postali .....		4.926.650	107.414
		4.926.650	107.414
Totale attivo circolante .....		5.489.914	5.896.420
D) Ratei e risconti			
- disaggio su prestiti			
- vari .....	137		40.531
		137	40.531
Totale attivo .....		27.453.503	27.882.036
Stato patrimoniale passivo		31/03/2009	31/10/2008
A) Patrimonio netto			
I. Capitale .....		8.400.000	8.400.000
IV. Riserva legale .....		52.500	52.500
VII. Altre riserve			
Riserva straordinaria .....	1.547.500		1.547.500
		1.547.500	1.547.500
VIII. Utili (perdite) portati a nuovo .....		1.120.217	
IX. Utile d'esercizio .....			1.120.217
IX. Perdita d'esercizio .....		(255.541)	( )
Totale patrimonio netto .....		10.864.676	11.120.217
B) Fondi per rischi e oneri			
Totale fondi per rischi e oneri			
C) Trattamento fine rapporto di lavoro subordinato			
D) Debiti			
1) Obbligazioni			
- oltre 12 mesi .....	16.000.000		16.000.000
		16.000.000	16.000.000
4) Debiti verso banche			
- entro 12 mesi			25
			25
7) Debiti verso fornitori			
- entro 12 mesi .....	8.307		15.345
		8.307	15.345
9) Debiti verso imprese controllate			
- entro 12 mesi .....	378.751		378.750
		378.751	378.750

12) Debiti tributari		
- entro 12 mesi . . . . .	1.136	
		1.136
Totale debiti . . . . .		<u>16.388.194</u> <u>16.394.120</u>
E) Ratei e risconti		
- aggio sui prestiti		
- vari . . . . .	200.633	367.699
		200.633
Totale passivo . . . . .		<u>27.453.503</u> <u>27.882.036</u>
Conti d'ordine		31/03/2009 31/10/2008
Totale conti d'ordine		
Conto economico		31/03/2009 31/10/2008
A) Valore della produzione		
1) Ricavi delle vendite e delle prestazioni		
2) Variazione delle rimanenze di prodotti in lavorazione, semilavorati e finiti		
3) Variazioni dei lavori in corso su ordinazione		
4) Incrementi di immobilizzazioni per lavori interni		
5) Altri ricavi e proventi:		
- vari		
- contributi in conto esercizio		
- contributi in conto capitale (quote esercizio)		
Totale valore della produzione		
B) Costi della produzione		
6) Per materie prime, sussidiarie, di consumo e di merci		
7) Per servizi . . . . .		1.911 9.624
8) Per godimento di beni di terzi		
9) Per il personale		
a) Salari e stipendi		
b) Oneri sociali		
c) Trattamento di fine rapporto		
d) Trattamento di quiescenza e simili		
e) Altri costi		
10) Ammortamenti e svalutazioni		
a) Ammortamento delle immobilizzazioni immateriali . . . . .		11.271
b) Ammortamento delle immobilizzazioni materiali		
c) Altre svalutazioni delle immobilizzazioni		
d) Svalutazioni dei crediti compresi nell'attivo circolante e delle disponibilità liquide		11.271
11) Variazioni delle rimanenze di materie prime, sussidiarie, di consumo e merci		
12) Accantonamento per rischi		
13) Altri accantonamenti		
14) Oneri diversi di gestione . . . . .		<u>578</u> <u>1.723</u>
Totale costi della produzione . . . . .		<u>2.489</u> <u>22.618</u>
Differenza tra valore e costi di produzione (A-B) . . . . .		(2.489) (22.618)
C) Proventi e oneri finanziari		
15) Proventi da partecipazioni:		
- da imprese controllate . . . . .		1.610.000
- da imprese collegate		
- altri		1.610.000
16) Altri proventi finanziari:		
a) da crediti iscritti nelle immobilizzazioni		

- da imprese controllate			
- da imprese collegate			
- da controllanti			
- altri			
b) da titoli iscritti nelle immobilizzazioni			
c) da titoli iscritti nell'attivo circolante			
d) proventi diversi dai precedenti:			
- da imprese controllate			
- da imprese collegate			
- da controllanti			
- altri . . . . .	70.129		163.056
		70.129	163.056
		70.129	1.773.056
 17) Interessi e altri oneri finanziari:			
- da imprese controllate			
- da imprese collegate			
- da controllanti			
- altri . . . . .	323.182		809.905
		323.182	809.905
17-bis) Utili e Perdite su cambi			
Totale proventi e oneri finanziari . . . . .		(253.053)	963.151
D) Rettifiche di valore di attività finanziarie			
18) Rivalutazioni:			
a) di partecipazioni			
b) di immobilizzazioni finanziarie			
c) di titoli iscritti nell'attivo circolante			
19) Svalutazioni:			
a) di partecipazioni			
b) di immobilizzazioni finanziarie			
c) di titoli iscritti nell'attivo circolante			
Totale rettifiche di valore di attività finanziarie			
E) Proventi e oneri straordinari			
20) Proventi:			
- plusvalenze da alienazioni			
- varie . . . . .	1		1
		1	1
21) Oneri:			
- minusvalenze da alienazioni			
- imposte esercizi precedenti			
- varie			
Totale delle partite straordinarie		1	1
Risultato prima delle imposte (A-B±C±D±E) . . . . .		(255.541)	940.534
22) Imposte sul reddito dell'esercizio, correnti, differite e anticipate			
a) Imposte correnti			
b) Imposte differite (anticipate) . . . . .			(179.683)
			(179.683)
23) Utile (Perdita) dell'esercizio . . . . .		(255.541)	1.120.217

Si dichiara che il presente bilancio è vero e reale e conforme alle scritture contabili.

Vallemosso, 17 Luglio 2009.

IN ORIGINALE FIRMATO

p. il Consiglio di amministrazione

Luigi BOTTO POALA

Il Presidente

REDA HOLDING SPA, Via Robiolio n. 25 - VALLEMOSSO

Capital social: EUR 8.400.000,00 = - rappresentato da n. 8400 = azioni da nominali € 1.000,00 = ciascuna così suddivise

5.040 azioni in nuda proprietà (60% del capitale sociale)

5.040 azioni in usufrutto (60% del capitale sociale)

3.360 azioni in piena proprietà (40% del capitale sociale)

Socio	Azioni	%	
BOTTO POALA Adelaide	224	2,67 %	Piena proprietà
BOTTO POALA Carola	336	4,00 %	Piena proprietà
BOTTO POALA Elisabetta	224	2,67 %	Piena proprietà
BOTTO POALA Ercole	224	2,67 %	Piena proprietà
BOTTO POALA Fabrizio	224	2,67 %	Piena proprietà
BOTTO POALA Francesco	336	4,00 %	Piena proprietà
BOTTO POALA Gianluca	224	2,67 %	Piena proprietà
BOTTO POALA Giovanni	336	4,00 %	Piena proprietà
BOTTO POALA Guglielmo	336	4,00 %	Piena proprietà
BOTTO POALA Rita	224	2,67 %	Piena proprietà
BOTTO POALA Serena	672	8,00 %	Piena proprietà
<b>Totale piena proprietà</b>	<b>3.360</b>	<b>40,00 %</b>	
BOTTO POALA Albino	1.008	12,00 %	Usufrutto
BOTTO POALA Andrea	1.008	12,00 %	Usufrutto
BOTTO POALA Giorgio	1.008	12,00 %	Usufrutto
BOTTO POALA Luigi	1.008	12,00 %	Usufrutto
BOTTO POALA Roberto	1.008	12,00 %	Usufrutto
<b>Totale usufrutto</b>	<b>5.040</b>	<b>60,00 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>8.400</b>	<b>100,00 %</b>	
BOTTO POALA Adelaide	224	2,67%	Piena proprietà
BOTTO POALA Carola	336	4,00%	Piena proprietà
BOTTO POALA Elisabetta	224	2,67%	Piena proprietà
BOTTO POALA Ercole	224	2,67%	Piena proprietà
BOTTO POALA Fabrizio	224	2,67%	Piena proprietà
BOTTO POALA Francesco	336	4,00%	Piena proprietà
BOTTO POALA Gianluca	224	2,67%	Piena proprietà
BOTTO POALA Giovanni	336	4,00%	Piena proprietà
BOTTO POALA Guglielmo	336	4,00%	Piena proprietà
BOTTO POALA Rita	224	2,67%	Piena proprietà
BOTTO POALA Serena	672	8,00%	Piena proprietà
<b>Totale piena proprietà</b>	<b>3.360</b>	<b>40,00%</b>	
BOTTO POALA Adelaide	336	4%	Nuda proprietà
BOTTO POALA Carola	504	6%	Nuda proprietà
BOTTO POALA Elisabetta	336	4%	Nuda proprietà
BOTTO POALA Ercole	336	4%	Nuda proprietà
BOTTO POALA Fabrizio	336	4%	Nuda proprietà
BOTTO POALA Francesco	504	6%	Nuda proprietà
BOTTO POALA Gianluca	336	4%	Nuda proprietà
BOTTO POALA Giovanni	504	6%	Nuda proprietà
BOTTO POALA Guglielmo	504	6%	Nuda proprietà
BOTTO POALA Rita	336	4%	Nuda proprietà
BOTTO POALA Serena	1.008	12%	Nuda proprietà
<b>Totale nuda proprietà</b>	<b>5.040</b>	<b>60%</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>8.400</b>	<b>100,00%</b>	

Vallemosso, 17 Luglio 2009.

IN ORIGINALE FIRMATO

p. il Consiglio di Amministrazione

BOTTO POALA LUIGI

Il Presidente

REDA INTERNATIONAL S.A., 17, rue Beaumont, L-1219 LUXEMBOURG

Capital social: EUR 1.645.000,- repr. par 42.000 actions sans désignation de valeur nominale

42.000 actions sont représentées par:

- 25.200 actions en nue-propriété (60 % du capital social)

- 25.200 actions en usufruit (60% du capital social)

- 16.800 actions en pleine propriété (40% du capital social)

Socio	Azioni	%	
BOTTO POALA Adelaide . . . . .	1,120	2.67 %	Piena proprietà
BOTTO POALA Carola . . . . .	1,680	4.00 %	Piena proprietà
BOTTO POALA Elisabetta . . . . .	1,120	2.67 %	Piena proprietà
BOTTO POALA Ercole . . . . .	1,120	2.67 %	Piena proprietà
BOTTO POALA Fabrizio . . . . .	1,120	2.67 %	Piena proprietà
BOTTO POALA Francesco . . . . .	1,680	4.00 %	Piena proprietà
BOTTO POALA Gianluca . . . . .	1,120	2.67 %	Piena proprietà
BOTTO POALA Giovanni . . . . .	1,680	4.00 %	Piena proprietà
BOTTO POALA Guglielmo . . . . .	1,680	4.00 %	Piena proprietà
BOTTO POALA Rita . . . . .	1,120	2.67 %	Piena proprietà
BOTTO POALA Serena . . . . .	3,360	8.00 %	Piena proprietà
Totale piena proprietà . . . . .	16,800	40.00 %	
BOTTO POALA Albino . . . . .	5,040	12.00 %	Usufrutto
BOTTO POALA Andrea . . . . .	5,040	12.00 %	Usufrutto
BOTTO POALA Giorgio . . . . .	5,040	12.00 %	Usufrutto
BOTTO POALA Luigi . . . . .	5,040	12.00 %	Usufrutto
BOTTO POALA Roberto . . . . .	5,040	12.00 %	Usufrutto
Totale usufrutto . . . . .	25,200	60.00 %	
TOTAL . . . . .	42,000	100,00 %	
BOTTO POALA Adelaide . . . . .	1,120	2.67%	Piena proprietà
BOTTO POALA Carola . . . . .	1,680	4.00%	Piena proprietà
BOTTO POALA Elisabetta . . . . .	1,120	2.67%	Piena proprietà
BOTTO POALA Ercole . . . . .	1,120	2.67%	Piena proprietà
BOTTO POALA Fabrizio . . . . .	1,120	2.67%	Piena proprietà
BOTTO POALA Francesco . . . . .	1,680	4.00%	Piena proprietà
BOTTO POALA Gianluca . . . . .	1,120	2.67%	Piena proprietà
BOTTO POALA Giovanni . . . . .	1,680	4.00%	Piena proprietà
BOTTO POALA Guglielmo . . . . .	1,680	4.00%	Piena proprietà
BOTTO POALA Rita . . . . .	1,120	2.67%	Piena proprietà
BOTTO POALA Serena . . . . .	3,360	8.00%	Piena proprietà
Totale piena proprietà . . . . .	16,800	40.00%	
BOTTO POALA Adelaide . . . . .	1,680	4.00%	Nuda proprietà
BOTTO POALA Carola . . . . .	2,520	6.00%	Nuda proprietà
BOTTO POALA Elisabetta . . . . .	1,680	4.00%	Nuda proprietà
BOTTO POALA Ercole . . . . .	1,680	4.00%	Nuda proprietà
BOTTO POALA Fabrizio . . . . .	1,680	4.00%	Nuda proprietà
BOTTO POALA Francesco . . . . .	2,520	6.00%	Nuda proprietà
BOTTO POALA Gianluca . . . . .	1,680	4.00%	Nuda proprietà
BOTTO POALA Giovanni . . . . .	2,520	6.00%	Nuda proprietà
BOTTO POALA Guglielmo . . . . .	2,520	6.00%	Nuda proprietà
BOTTO POALA Rita . . . . .	1,680	4.00%	Nuda proprietà
BOTTO POALA Serena . . . . .	5,040	12.00%	Nuda proprietà
Totale nuda proprietà . . . . .	25,200	60.00%	
TOTAL . . . . .	42,000	100.00%	

Luxembourg, 17 Luglio 2009.  
IN ORIGINALE FIRMATO  
p. il CONSIGLIO DI AMMINISTRAZIONE  
DE BERNARDI ANGELO / RIES BONANI MARIE FIORE  
*Gli Amministratori*

## STATUTO

della "REDA HOLDING S.P.A."

### **Titolo I. Denominazione - Oggetto - Durata - Sede**

**Art. 1.** Esiste una società per azioni denominata "REDA HOLDING S.P.A."

**Art. 2.** La società ha per oggetto:

- a) l'acquisto, la gestione e la vendita di partecipazioni in altre società, italiane o straniere, a scopo di stabile investimento e non di collocamento nei confronti del pubblico;
- b) il coordinamento tecnico, finanziario, commerciale, ed amministrativo delle Società alle quali partecipa od è interessata, ivi compresa l'assunzione e la concessione di prestiti e finanziamenti in ogni forma;
- c) l'utilizzo e la concessione di garanzie di ogni genere, reali e personali;
- d) l'assunzione di mandati di rappresentanza e di agenzia relativi ai beni costituenti oggetto delle attività esercitate dalle società controllate e ogni attività commerciale consentita dalla legge a supporto di tali attività;
- e) l'acquisizione e la vendita di brevetti, know-how, modelli marchi e relativi diritti di sfruttamento;
- f) l'acquisto, la vendita, la permuta, la costruzione, la ristrutturazione e la conduzione di immobili.

Si intendono escluse in ogni caso dall'attività sociale le attività finanziarie rivolte a soggetti diversi da società controllanti, controllate, collegate o comunque facenti parte del Gruppo di appartenenza.

L'organo amministrativo potrà compiere altresì tutti gli atti e le operazioni comuni, accessorie, funzionali, strumentali o comunque utili per la realizzazione delle attività indicate.

Tali attività dovranno essere svolte nel limite e nel rispetto delle norme che ne disciplinano l'esercizio.

**Art. 3.** La durata della società è fissata sino al 31 (trentuno) ottobre 2050 (duemilacinquanta).

**Art. 4.** La sede legale è in Valle Mosso.

L'organo amministrativo potrà trasferire la sede legale nel territorio nazionale, nonché istituire e trasferire sedi secondarie con propria deliberazione da adottarsi a norma di Legge.

Potrà altresì istituire e sopprimere uffici, rappresentanze, succursali, depositi ed agenzie in Italia ed all'estero.

### **Titolo II. Capitale sociale**

**Art. 5.** Il capitale sociale è di Euro 8.400.000 (ottomilioni quattrocentomila), suddiviso in n. 8.400 (ottomila quattrocento) azioni ordinarie del valore nominale di Euro 1.000,00 (mille) ciascuna.

Il capitale potrà essere aumentato a pagamento (mediante nuovi conferimenti in denaro o in natura) o a titolo gratuito (mediante passaggio a capitale di riserve o altri fondi disponibili) in forza di deliberazione dell'assemblea straordinaria dei soci.

L'assemblea, con apposita delibera adottata in sede straordinaria, potrà attribuire all'organo amministrativo la facoltà di aumentare in una o più volte il capitale sino ad un ammontare determinato e per il periodo massimo di cinque anni dalla data, dalla deliberazione, esclusa comunque la facoltà di escludere o limitare il diritto di opzione.

Alle esigenze finanziarie della società potranno provvedere i soci mediante versamenti infruttiferi in conto capitale ovvero mediante finanziamenti fruttiferi o infruttiferi di interessi, effettuati nei limiti e con i presupposti stabiliti dalle disposizioni in vigore.

**Art. 6.** Il trasferimento per atto tra vivi delle azioni o di parte di esse nonché di diritti di usufrutto e/o nuda proprietà successivamente alla costituzione dell'usufrutto (per il quale vale quanto infra alla lettera E) è sottoposto alle seguenti limitazioni:

A) il socio che intende cedere in tutto od in parte le proprie azioni (in seguito denominato "cedente") deve darne comunicazione al Presidente del Consiglio di Amministrazione della società, perché ne informi gli altri soci, indicando il nome del acquirente, prezzo, modalità e condizioni del trasferimento.

B) Il cedente, ove nessuno degli altri soci contesti il prezzo, B/a - può addivenire al trasferimento col consenso unanime degli altri soci. Il consenso si considera concesso ove entro trenta giorni dal ricevimento da parte del Presidente della comunicazione di cui al punto A non pervenga al cedente alcuna comunicazione, ovvero se gli altri soci si limitino a negare l'assenso senza la richiesta di cui infra al punto B/b - Il trasferimento deve avvenire entro i successivi trenta giorni a prezzo non inferiore a quello comunicato;

B/b - Il cedente deve trasferire agli altri, soci che ne abbiano fatto richiesta nel termine di cui sopra ai punto B/a tutte le azioni oggetto di comunicazione, al prezzo e condizioni comunicate, per i quantitativi da ciascun altro socio indicati. In difetto di indicazione in ordine ai quantitativi da ciascuno richiesti, ovvero allorché i quantitativi complessivamente richiesti non corrispondano, per eccesso o per difetto, all'ammontare della quota che il cedente intenda trasferire, i soci che ne abbiano fatto richiesta saranno tenuti ad acquistare tutte le azioni poste in vendita proporzionalmente ai rispettivi possessi, salvo diversi accordi. Il trasferimento deve avvenire entro trenta giorni dal ricevimento dell'ultima richiesta.

C) Allorché un socio nel termine di dieci giorni dal ricevimento della comunicazione di cui sopra sub - A contesti il prezzo, questo dovrà, anche per i soci che abbiano fatto richiesta di acquisto senza contestare il prezzo, essere determinato secondo i criteri convenuti tra i soci o, in difetto, dall'Arbitro di cui all'articolo 39) dello Statuto Sociale, che agirà quale arbitratore ai sensi degli artt. 1473 e 1349 cod. civ. e che si dovrà pronunciare entro sessanta giorni dall'accettazione dell'incarico ricevuto da uno qualsiasi dei soci. Il cedente potrà non accettare il prezzo e soprassedere alla cessione, ovvero dovrà addivenire alla cessione ai soci che entro trenta giorni dalla comunicazione della decisione dell'arbitratore, a cura del Presidente del Consiglio di Amministrazione, ne abbiano fatto richiesta. In caso di concorso si applica quanto previsto al punto B/b. Le spese dell'arbitratore saranno in solido tra loro a carico dei soci che abbiano contestato il prezzo dando luogo all'arbitrato. Ove nessuno degli altri soci abbia presentato richiesta di acquisto, il cedente può addivenire al trasferimento al nominativo comunicato, ai sensi della lettera A), entro i successivi trenta giorni ad un prezzo non inferiore a quello determinato dall'arbitratore.

D) Le disposizioni del presente articolo si applicano ai trasferimenti a qualsiasi titolo, anche gratuito, ivi compresi quelli derivanti da permuta, conferimenti in società od enti costituiti o costituendi, fusioni, cessioni di azienda, cesso bonorum, vendite a termine, riporti, convenzioni patrimoniali tra coniugi, donazioni, liberalità, ed in genere da qualsiasi atto od operazione che comporti un trasferimento, in tutte tali ipotesi, ove non intervenga l'assenso unanime degli altri soci, si dovrà promuovere la determinazione del prezzo ai sensi del punto C) ed il cedente dovrà trasferire in piena proprietà le azioni verso corrispettivo in denaro agli altri soci che abbiano accettato il prezzo stabilito di comune accordo o dall'arbitratore secondo le modalità del predetto punto C.

E) Le disposizioni del presente articolo si applicano pure allorché un socio intenda costituire sulle proprie azioni o parte di esse usufrutto od altri diritti a favore di terzi, ovvero sottoporre le azioni a pegno o ad altri vincoli (ivi compreso il sequestro convenzionale, la girata per procura o simili). In tali casi, ove non intervenga l'assenso di cui al punto o/a, si dovrà promuovere la determinazione del prezzo di cui al punto C) ed il socio dovrà trasferire le azioni in piena proprietà agli altri soci che abbiano accettato il prezzo stabilito dall'arbitratore secondo le modalità del predetto punto C.

F) Qualora le azioni formino oggetto di procedura di espropriazione, anche in sede concorsuale, e creditore, socio-debitore e società non si accordino sulla vendita della stessa, la società, alla quale il socio dovrà dare immediata notizia della procedura, potrà presentare entro dieci giorni dall'aggiudicazione uno o più altri soci acquirenti che offrano lo stesso prezzo.

G) Le disposizioni del presente articolo si applicano anche al trasferimento dei diritti d'opzione. In tale ipotesi il socio che intende procedere alla cessione dovrà effettuare la comunicazione di cui al punto A, entro dieci giorni dall'inizio del periodo utile per l'esercizio dell'opzione, al Presidente del Consiglio di amministrazione il quale fisserà, in deroga a quelli previsti nei precedenti punti, termini per le ulteriori fasi della procedura tali da consentirne il completamento prima della scadenza del termine per l'esercizio dell'opzione.

H) Ferme beninteso le eccezioni di cui infra all'art. 8, in caso di trasferimento mortis causa a titolo universale o particolare delle azioni di un socio, gli altri soci avranno facoltà di chiedere ed ottenere l'acquisto della totalità delle azioni cadute in successione, entro diciotto mesi dall'apertura della successione, con la facoltà di accrescimento secondo quanto sopra previsto alla lettera B, ad un prezzo determinato secondo quanto sopra previsto alla lettera C.

I) Nel caso in cui uno o più soci procedano all'acquisto ai sensi del presente articolo, il trasferimento dovrà avvenire nel termine volta a volta previsto.

L) Nell'ipotesi in cui vi siano soci nudi proprietari di azioni ed usufruttuari e sia trasferita, o si intenda trasferire, la piena proprietà di azioni, beneficiari del diritto di prelazione e/o di acquisto di cui ai precedenti punti solo entrambi per i rispettivi diritti, nel senso che il nudo proprietario avrà prelazione e/o diritto di acquisto per la nuda proprietà delle azioni oggetto di trasferimento e l'usufruttuario per l'usufrutto sulle medesime. Ove solo il nudo proprietario o l'usufruttuario intendano esercitare la prelazione e/o il diritto di acquisto, questi si estendono alla piena proprietà.

Nell'ipotesi in cui sia trasferita o si intenda trasferire solo la nuda proprietà o l'usufrutto, beneficiari della prelazione sono, oltre che gli altri soci, anche il titolare del corrispondente altro diritto frazionario sulle medesime azioni.

M) Tutti i trasferimenti di azioni e le aperture di successioni, devono essere comunicate al Presidente del Consiglio di Amministrazione e agli altri soci, oltre che alla società. Tutte le comunicazioni e le richieste previste nel presente articolo devono avvenire per iscritto con raccomandata con avviso di ricevimento, ovvero con e-mail o telegramma (confermati con raccomandata come sopra) al Presidente dal Consiglio di Amministrazione presso la sede legale e al domicilio risultante a libro soci sia dei soci pieni proprietari, sia dei nudi proprietari e degli usufruttuari e devono pervenire entro i termini, tutti di decadenza, volta a volta previsti.

N) Qualora non venga esercitato il diritto di prelazione/opzione di cui al presente art. 6 e sia stato concesso il gradimento, il socio che aveva comunicato la volontà di cedere in tutto od in parte le proprie azioni è tenuto a confermare per iscritto agli altri soci le condizioni dell'avvenuta cessione e le generalità del cessionario entro 15 giorni dalla sua

effettuazione. Nel caso la cessione non si perfezioni entro 180 giorni dalla scadenza dell'ultimo termine per l'esercizio della prelazione/opzione, il Socio dovrà nuovamente ripetere la procedura per consentire agli altri soci di esercitare il diritto di prelazione/opzione.

**Art. 7. Gradimento.** L'efficacia nei confronti della società dei trasferimenti inter vivos a titolo oneroso o gratuito della piena titolarità o dei diritti sulle azioni, a qualsiasi titolo essi siano effettuati, ove non sia intervenuto l'esercizio della prelazione od opzione di cui all'art. 6, è comunque subordinata al gradimento da parte dell'assemblea, che deve pronunciarsi entro trenta giorni dal decorso del termine per l'esercizio dalla prelazione e opzione.

Salvo diversa determinazione assunta con il voto favorevole di almeno due terzi del capitale sociale il gradimento non sarà concesso ove il beneficiario del trasferimento:

- a) eserciti direttamente un'attività in concorrenza con la Società o le Società appartenenti al suo Gruppo (controllate e collegate);
- b) sia fornitore o cliente della Società o di società del Gruppo o ovvero sia per altri motivi in conflitto di interessi con tali società ovvero assuma la veste di fiduciario ovvero di interposto di soggetti che si trovino in tali posizioni;
- c) sia stato dichiarato fallito o sia stato sottoposto ad una procedura concorsuale;
- d) abbia in corso controversie o contenziosi con la Società o con società del Gruppo;
- e) non sia in possesso dei requisiti di onorabilità richiesti per la carica di amministratore di società bancarie e finanziarie;
- f) ricorrano altri gravi motivi.

L'assemblea dovrà in ogni caso (ricorrono o meno i requisiti di cui al comma precedente) indicare uno o più soggetti a favore dei quali, nel successivi sessanta giorni, dovranno essere cedute tutte le quote oggetto del progettato trasferimento, al prezzo determinato ai sensi dal precedente art. 6/C, e comunque in linea con le norme di cui all'art. 2-137 ter C.C.

**Art. 8. Eccezioni.** Le disposizioni di cui ai precedenti articoli 6 e 7 non si applicano ai trasferimenti inter vivos e mortis causa a favore di discendenti o ascendenti in linea diretta del socio cedente o defunto, e, nell'ambito dei discendenti in linea retta, tra consanguinei sempre che non si trovino al momento del trasferimento in comunione legale dei beni con i rispettivi coniugi.

Premesso che i rami familiari sono solo quelli di Luigi, Giorgio, Roberto, Andrea e Albino Botto Poala con i rispettivi discendenti diretti, ove i soci che formulino richiesta di acquisto delle azioni oggetto di cessione o cadute in successione siano membri dello stesso ramo familiare del cedente o del de cuius, essi avranno diritto prioritario nell'acquisto delle azioni, con reciproco accrescimento fra loro. In tal caso gli altri soci potranno acquistare solo la parte delle azioni eccedente quella acquisita dal ramo familiare del cedente o del de cuius.

Il diritto di acquisto o di alienazione previsto nel caso di trasferimento mortis causa di cui al precedente art. 6/H, non opera ove le azioni siano cedute dall'erede o legatario entro 18 mesi dall'apertura della successione ad uno dei soggetti individuati al primo comma del presente articolo.

**Art. 9.** L'emissione di obbligazioni ordinarie è deliberata dall'organo amministrativo, mentre l'emissione di obbligazioni convertibili è deliberata dall'assemblea straordinaria.

L'assemblea, con apposita delibera adottata in sede straordinaria, potrà attribuire all'organo amministrativo la facoltà di emettere in una o più volte obbligazioni convertibili, sino ad un ammontare determinato e per il periodo massimo di cinque anni dalla data, della deliberazione, esclusa comunque la facoltà di escludere o limitare il diritto di opzione spettante ai soci o ai possessori di altre obbligazioni convertibili.

Si applicano tutte le altre disposizioni della Sezione VII capo V del Libro V codice civile.

**Art. 10.** L'assemblea può deliberare la riduzione del capitale sociale, eventualmente esuberante, anche per via di assegnazione ai singoli azionisti o gruppi di azionisti, di determinate attività sociali, di azioni o quote di altre aziende nelle quali la società avesse partecipazioni.

**Art. 11. Recesso.** Le ipotesi di recesso della Società sono solamente quelle Previste dalla Legge in modo tassativo. È escluso il diritto di recesso in caso di deliberazioni aventi per oggetto la proroga del termine di durata della società o l'introduzione o la rimozione di limiti alla circolazione delle azioni.

L'intenzione del socio di esercitare il diritto di recesso dovrà essere comunicata all'Organo Amministrativo mediante lettera raccomandata con Avviso di Ricevimento, con l'indicazione delle generalità del recedente, del domicilio, del numero e della categoria delle azioni per le quali il recesso viene esercitato, entro quindici giorni dall'iscrizione nel registro delle Imprese della delibera che legittima il diritto di recesso; se il fatto che legittima il recesso è diverso da una deliberazione da iscrivere al Registro Imprese esso è esercitato entro trenta giorni dalla sua conoscenza da parte del socio. Le azioni per le quali è esercitato il diritto di recesso non possono essere cedute e devono essere depositate presso la sede sociale. Il recesso non può essere esercitato e, se già esercitato, è privo di efficacia, se entro novanta giorni la società revoca la delibera che lo legittima, ovvero se è deliberato lo scioglimento della società.

A norma dell'art. 2437 ter - quarto comma del Codice Civile il valore di liquidazione delle azioni del socio recedente verrà proporzionalmente determinato sommando il Patrimonio Netto della Società, quale risultante dall'ultimo bilancio approvato, di un importo corrispondente al doppio della media dei risultati economici netti degli ultimi tre esercizi. Resta

inteso che dal Patrimonio Netto andranno sempre esclusi eventuali Fondi Riserva Azioni Proprie nel limite del valore delle azioni stesse, iscritto nell'attivo del bilancio. L'ammontare così determinato costituirà la liquidazione di tutte le ragioni spettanti, al socio recedente per i valori patrimoniali immateriali non ricompresi nei bilanci come sopra considerati.

### **Titolo III. Ordinamento ed amministrazione della società**

#### **Capo 1 - Assemblea**

**Art. 12.** L'Assemblea, legalmente convocata e costituita, rappresenta l'universalità dei soci e le sue deliberazioni, prese in conformità alla legge e allo Statuto, obbligano tutti i soci, ancorché non intervenuti o dissenzienti.

La constatazione della legale costituzione dell'Assemblea è fatta dal Presidente e una volta avvenuta tale constatazione, la validità delle sue deliberazioni, non può essere contestata per astensioni dal voto o per eventuale allontanamento di interventi, verificatosi nel corso dell'adunanza per qualsiasi ragione.

**Art. 13.** L'Assemblea è ordinaria e straordinaria.

L'assemblea ordinaria deve essere convocata in sede ordinaria dall'organo amministrativo almeno una volta all'anno, entro 120 (centoventi) giorni dalla chiusura dell'esercizio solare. Qualora la società sia tenuta alla redazione del bilancio consolidato o quando ricorrano particolari esigenze relative alla struttura ed all'oggetto della società l'assemblea potrà essere convocata entro 180 (centottanta) giorni dalla chiusura dell'esercizio.

Le Assemblee hanno luogo presso la sede sociale od in altro luogo indicato nell'avviso di convocazione, purché nell'ambito dell'Unione Europea.

**Art. 14.**

14.1. - L'Assemblea viene convocata dall'organo amministrativo con avviso spedito almeno otto giorni prima di quello fissato per l'assemblea, con lettera raccomandata A/R, telegramma, telefax, e-mail garantendo la prova dell'avvenuta ricezione.

L'avviso sarà fatto pervenire ai soci al domicilio risultante dal libro dei soci (nel caso di convocazione a mezzo telefax, posta elettronica o altri mezzi simili, l'avviso deve essere spedito al numero di telefax, all'indirizzo di posta elettronica o allo specifico recapito che siano stati espressamente comunicati dal socio e che risultino espressamente dal libro dei soci).

14.2. - Nell'avviso di convocazione potrà essere prevista una data di seconda e ulteriore convocazione per il caso in cui nell'adunanza precedente l'assemblea non risulti legalmente costituita. L'avviso di convocazione può indicare date per le assemblee successive alla seconda.

14.3. - In mancanza di formale convocazione l'assemblea si reputa regolarmente costituita, in forma totalitaria quando è rappresentato l'intero capitale sociale e partecipa alla assemblea la maggioranza dei componenti degli organi amministrativi e di controllo. Tuttavia in tale ipotesi ciascuno dei partecipanti può opporsi alla discussione degli argomenti sui quali non si ritenga sufficientemente informato.

14.4. - Nell'ipotesi di cui al precedente punto 12.4., dovrà essere data tempestiva comunicazione delle deliberazioni assunte ai componenti degli organi amministrativi e di controllo non presenti.

**Art. 15.**

15.1 - Possono intervenire all'assemblea i soci cui spetta il diritto di voto e che alla data dell'assemblea stessa risultano iscritti nel libro soci. Non è invece necessario il preventivo deposito delle azioni o della relativa certificazione.

15.2. Ogni socio che abbia diritto di intervenire all'assemblea può farsi rappresentare conferendo anche ai non soci una delega scritta, che dovrà essere conservata dalla società.

La delega non può essere rilasciata con il nome del rappresentante in bianco. Il rappresentante può farsi sostituire solo da chi sia espressamente indicato nella delega.

Se la delega viene conferita per la singola assemblea ha effetto anche per le successive convocazioni.

È ammessa anche la procura generale a valere per più assemblee, indipendentemente dal loro ordine del giorno. La rappresentanza non può essere conferita né ai componenti degli organi amministrativi o di controllo o ai dipendenti della società; né alle società da essa controllate o ai membri degli organi amministrativi o di controllo o ai dipendenti di queste. Si applicano le altre disposizioni dell'art. 2372 c.c.

Per i soci domiciliati all'estero è ammessa anche la delega telegrafica, da trasmettersi per il tramite di una Banca.

**Art. 16.** I requisiti di validità per la regolare costituzione dell'Assemblea sono quelli stabiliti dal Codice Civile.

È ammessa la possibilità che le riunioni assembleari si tengano per televideoconferenza, a condizione che siano rispettati i seguenti criteri:

sia consentito al Presidente dell'Assemblea di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati delle votazioni;

- sia consentito al verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi oggetto di verbale;

- sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno;

- vengano indicati nell'avviso di convocazione (salvo quindi che si tratti di assemblea totalitaria) i luoghi audio-video collegati a cura della società, nei quali gli intervenuti potranno affluire, dovendosi ritenere svolta la riunione nel luogo ove saranno presenti il Presidente ed il soggetto Verbalizzante.

Il tutto nel rispetto del metodo collegiale e dei principi di buona fede e di parità tra i soci.

**Art. 17.** L'Assemblea è presieduta dal Presidente del Consiglio di Amministrazione ed, in caso di sua assenza o impedimento, da altra persona designata dagli intervenuti o dall'Amministratore Unico. L'Assemblea nomina un segretario che può anche non essere socio ed ha facoltà di nominare due o più scrutatori.

**Art. 18.** La maggioranza richiesta per la validità delle deliberazioni dell'Assemblea è quella stabilita dal Codice Civile, tranne che per l'Assemblea straordinaria che, anche in eventuale seconda convocazione, delibererà validamente con il voto favorevole di tanti soci rappresentanti almeno il 60% (sessanta per cento) del capitale sociale.

Nei casi in cui, per la legge, i soci, non possono votare, la loro astensione non influisce nel calcolo della maggioranza necessaria per la validità delle deliberazioni.

In caso di parità di voti, la proposta messa in votazione si avrà per respinta.

**Art. 19.** Il verbale dell'Assemblea è sottoscritto dal Presidente e dal Segretario.

Le copie dei verbali sono certificate conformi dal Presidente e dal Segretario del Consiglio in carica all'atto del rilascio.

## Capo 2 - Organo di amministrazione

**Art. 20.** La società è amministrata, secondo quanto andrà a stabilire l'assemblea all'atto delle nomine, da un Consiglio di Amministrazione, composto da un minimo di tre ad un massimo di quindici membri, o da un Amministratore Unico.

Gli Amministratori possono essere anche non soci e durano in carica fino ad un massimo di tre anni e sono rieleggibili. Qualora l'Assemblea non vi abbia provveduto, il Consiglio di Amministrazione elegge fra i suoi membri un Presidente ed eventualmente un Vice Presidente, che sostituirà.

**Art. 21.** Al Consiglio di Amministrazione sono conferiti tutti i più ampi poteri per la gestione della società con la facoltà di compiere, senza limitazioni di sorta, tutti gli atti di ordinaria e straordinaria amministrazione che riterrà opportuni per il raggiungimento dell'oggetto sociale, salvo quanto per legge è tassativamente riservato all'Assemblea dei soci.

Sono inoltre attribuite all'organo amministrativo, in via alternativa rispetto all'assemblea, le seguenti competenze:

- la delibera di fusione di cui agli Art. 2505, 2505 bis, 2506 ter ultimo comma c.c.;
- l'istituzione e la soppressione di sedi secondarie;
- la riduzione del capitale sociale in caso di recesso del socio;
- l'adeguamento dello statuto sociale a disposizioni normative;
- il trasferimento della sede sociale in altro comune del territorio nazionale.

**Art. 22.** Il Consiglio di Amministrazione, nella prima seduta che segue la sua elezione, nomina il segretario, che può essere anche estraneo al Consiglio. Le attribuzioni e la durata dell'incarico saranno stabilite all'atto della nomina.

**Art. 23.** Il Consiglio di Amministrazione potrà delegare le proprie attribuzioni ad un Comitato esecutivo composto da alcuni dei suoi membri od a uno o più dei suoi membri determinando i limiti della delega ai sensi di legge.

Il Consiglio ha pure facoltà di nominare e revocare Direttori Generali, Direttori e Procuratori, determinandone i poteri e gli emolumenti, nonché mandatarî "ad negotia" per determinati atti o categorie di atti.

Gli organi delegati curano che l'assetto organizzativo, amministrativo e contabile sia adeguato alla natura e alle dimensioni dell'impresa e riferiscono al consiglio di amministrazione e al collegio sindacale ogni 180 (centottanta) giorni, sul generale andamento della gestione e sulla sua prevedibile evoluzione nonché sulle operazioni di maggior rilievo, per le loro dimensioni e caratteristiche, effettuate dalla società e dalle sue controllate.

**Art. 24.** Il Consiglio sarà convocato dal Presidente o da chi ne fa le veci, oppure da due o più consiglieri, sia presso la sede sia altrove ogni qualvolta sarà ritenuto opportuno mediante invio di lettera raccomandata, fax, posta elettronica al domicilio di ciascun amministratore e sindaco almeno cinque giorni prima dell'adunanza e, nel caso di urgenza, almeno 24 (ventiquattro) ore prima. Non sarà necessaria la convocazione per iscritto qualora siano presenti tutti gli amministratori ed i Sindaci Effettivi in carica.

Le riunioni del Consiglio saranno validamente costituite anche quando tenute mediante mezzi di telecomunicazione, a condizione che tutti i partecipanti possano essere identificati dal Presidente e da tutti gli altri intervenuti, che sia loro consentito di seguire la discussione e di intervenire in tempo reale nella trattazione degli argomenti discussi, che sia loro consentito lo scambio di documenti relativi a tali argomenti e che di tutto quanto sopra venga dato atto nel relativo verbale. Verificandosi tali presupposti, la riunione del Consiglio di Amministrazione si considera tenuta nel luogo in cui si trova il Presidente e dove pure deve trovarsi il Segretario della riunione, onde consentire la stesura del relativo verbale.

**Art. 25.** Per la validità delle deliberazioni del Consiglio di Amministrazione è necessaria la presenza della maggioranza degli Amministratori in carica.

Le votazioni si fanno per appello nominale.

**Art. 26.** Le deliberazioni del Consiglio di Amministrazione sono trascritte in apposito libro a norma di legge e firmate dal Presidente o dal Segretario della riunione.

**Art. 27.** Ai membri del Consiglio di Amministrazione, spetta il rimborso delle spese sostenute per ragioni dell'Ufficio. L'Assemblea può inoltre assegnare al Consiglio un'indennità annuale che può consistere anche in una partecipazione agli utili sociali.

Il Consiglio di Amministrazione determinerà, sentito il parere del Collegio Sindacale, la remunerazione da attribuire agli Amministratori investiti di cariche particolari.

**Art. 28.** Se nel corso dell'esercizio vengono a mancare uno o più amministratori, il Consiglio provvede alla loro temporanea sostituzione con la deliberazione approvata dal Collegio Sindacale.

I consiglieri così nominati restano in carica fino alla prossima Assemblea e quelli nominati dall'Assemblea durano in carica per il tempo che avrebbero dovuto rimanervi gli Amministratori da essi sostituiti.

Tuttavia, se per dimissioni o altre cause viene a mancare la maggioranza degli Amministratori, si intende decaduto l'intero Consiglio e deve subito convocarsi l'assemblea per la nomina dei nuovi Amministratori.

### Capo 3 - Rappresentanza - Firma sociale

**Art. 29.** All'Amministratore Unico, al Presidente del Consiglio di Amministrazione o al Vice Presidente, in sua vece, spetta la legale rappresentanza della società di fronte ai terzi ed in giudizio, nonché la firma sociale libera. Agli Amministratori compete inoltre la rappresentanza sociale nei limiti dei poteri loro delegati dal Consiglio.

### Capo 4 - Sindaci

**Art. 30.** Il Collegio dei Sindaci si compone di tre membri effettivi e due supplenti, eletti dall'Assemblea, osservate le norme delle disposizioni di leggi vigenti. La loro retribuzione è determinata dall'Assemblea all'atto della nomina per l'intero triennio di durata del loro ufficio.

Nell'esercizio delle sue funzioni il Collegio Sindacale potrà avvalersi dell'attività di terzi di volta in volta incaricati, ed operanti sotto la responsabilità del Collegio stesso.

Il Collegio Sindacale vigila sull'osservanza della Legge e dello Statuto, sul rispetto dei principi di corretta amministrazione ed in particolare sull'adeguatezza dell'assetto organizzativo, amministrativo e contabile adottato dalla società e sul suo concreto funzionamento.

Il Collegio sindacale esercita altresì, qualora consentito dalla Legge, il controllo contabile, tranne il caso in cui l'assemblea ordinaria lo attribuisca comunque ad un revisore contabile o ad una società di revisione con apposita delibera. Il collegio sindacale deve essere composto da revisori contabili iscritti nel registro istituito presso il Ministero di Grazia e Giustizia.

### Titolo IV. Bilancio sociale - Utili

**Art. 31.** Gli esercizi sociali si chiudono al 31 (trentuno) ottobre di ogni anno.

**Art. 32.** Alla fine di ogni esercizio, l'organo amministrativo compilerà il bilancio sociale da sottoporre prima all'esame dei sindaci e poi alla discussione ed all'approvazione dell'Assemblea.

**Art. 33.** Gli utili netti risultanti dal bilancio verranno ripartiti secondo le deliberazioni dell'Assemblea, osservate le norme di legge, ed il pagamento degli eventuali dividendi sarà eseguito dalle casse designate dal Consiglio di Amministrazione nei termini da esso fissati.

**Art. 34.** I dividendi non riscossi entro il quinquennio dal giorno in cui divennero esigibili, si prescrivono a favore della società.

### Titolo V. Scioglimento e liquidazione

**Art. 35.** Le modalità per la liquidazione, la nomina dei liquidatori o del liquidatore, e la determinazione del loro compenso, sono deliberate dall'Assemblea ai sensi di legge.

### Titolo VI. Strumenti finanziari

**Art. 36.** La società può emettere altri strumenti finanziari diversi dalle obbligazioni, forniti di specifici diritti patrimoniali e/o amministrativi escluso comunque il voto nell'assemblea dei soci, e ciò a fronte dell'apporto da parte dei soci o di terzi anche di opera o servizi, il tutto a sensi e per gli effetti di cui all'art. 2346 ultimo comma c.c.

L'emissione di tali strumenti finanziari è deliberata dall'assemblea straordinaria dei soci, salvo la possibilità di demandare tale potere all'organo amministrativo.

Gli strumenti finanziari che condizionino tempi e l'entità del rimborso del capitale all'andamento economico della società sono soggetti alle disposizioni della Sezione VII capo V Libro V del Codice Civile.

Ai patrimoni destinati ad uno specifico affare ed ai relativi strumenti finanziari eventualmente emessi si applica la disciplina di cui alla sezione XI capo V del codice civile.

## Titolo VII. Controversie sociali

**Art. 37.** L'azione di responsabilità contro gli Amministratori per violazione della legge e dello statuto compete per mandato all'Assemblea dei soci.

**Art. 38.** Qualsiasi controversia, avente ad oggetto diritti disponibili relativi al rapporto sociale, sorgesse tra i soci ovvero fra essi e la società ovvero fra i soci, loro successori ed aventi causa e la società, anche nel corso della liquidazione, sarà rimessa al giudizio di un arbitro nominato dal Presidente dell'Ordine dei Dottori Commercialisti nella cui circoscrizione ha sede la Società.

Sono altresì devolute al giudizio arbitrale le controversie promosse da amministratori, liquidatori e sindaci ovvero nei loro confronti.

L'arbitro giudicherà secondo diritto in via rituale.

## Titolo VIII. Disposizioni generali

**Art. 39.** Per tutto quanto non è altrimenti previsto si applicano le disposizioni di legge.

VALLEMOSSO, 17 LUGLIO 2009.

IN ORIGINALE FIRMATO

REDA HOLDING SPA / REDA INTERNATIONAL SA

p. il Consiglio di Amministrazione / p. il Consiglio di Amministrazione

BOTTO POALA LUIGI / DE BERNARDI ANGELO, RIES BONANI MARIE FIORE

*Il Presidente / Gli amministratori*

Annexe complémentaire au projet de fusion transfrontalière entre les sociétés REDA HOLDING SpA comme société absorbante et la société REDA INTERNATIONAL S.A. comme société absorbée

Les modalités d'exercice des droits des créanciers respectifs, dans le cadre du présent projet commun de fusion, sont régies en ce qui concerne REDA HOLDING SpA (société absorbante) par la loi italienne en matière de fusions, et en ce qui concerne REDA INTERNATIONAL S.A. (société absorbée) par la loi luxembourgeoise en matière de fusions, notamment l'article 268 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

En vertu des dispositions de cet article les créanciers des sociétés qui fusionnent, dont la créance est antérieure à la date de la publication des actes constatant la fusion prévue à l'article 273 (de la loi modifiée du 10 août 1915) prévue à l'article 262 (même loi) peuvent, nonobstant toute convention contraire, dans les deux mois de cette publication, demander au magistrat président la chambre du tribunal d'arrondissement, dans le ressort duquel la société débitrice a son siège social, siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé, la constitution de sûretés pour des créances échues ou non échues, au cas où l'opération de fusion réduirait le gage de ces créanciers. Le président rejette cette demande, si le créancier dispose de garanties adéquates ou si celles-ci ne sont pas nécessaires, compte tenu du patrimoine de la société après fusion. La société débitrice peut écarter cette demande en payant le créancier même si la créance est à terme.

Si la sûreté n'est pas fournie dans le délai fixé, la créance devient immédiatement exigible (fin de citation de la disposition légale).

Etant donné qu'il n'existe dans le cadre du présent projet de fusion pas de raisons particulières en vertu desquelles il aurait fallu considérer, en plus du mécanisme légal de protection ci-avant, un changement des modalités d'exercice des droits des créanciers, il n'y a pas eu de décisions spécifiques modificatives des modalités d'exercices des droits des créanciers de la part des organes de gestion des deux sociétés prenant part au projet de fusion.

Les créanciers des sociétés absorbée et absorbante peuvent donc par ailleurs exercer leurs droits conformément aux conventions sous-jacentes à leur titre de créance, respectivement des dispositions légales qui s'y rattachent.

Nonobstant la présente annexe complémentaire, et la notice informative (quant aux modalités d'exercice des droits des créanciers) qui peut être obtenue aux sièges sociaux respectifs des deux sociétés prenant part à la fusion, il est recommandé aux créanciers de prendre connaissance des dispositions légales protectrices des créanciers applicables en matière de fusions par absorption, tant en Italie qu'au Grand-Duché, respectivement et en fonction de la société débitrice (société absorbée ou société absorbante) contre laquelle une créance est actuellement détenue.

(la présente annexe complémentaire est déposée au Registre de Commerce et des Sociétés, et pour être publiée conformément à l'article 9 de la loi du 10 juin 2009 en matière de fusions transfrontalière de sociétés de capitaux; cf. nouvel article 262 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales).

Référence de publication: 2009110887/840.

(090137798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

**LBREP II Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.012.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.466.

—  
EXTRAIT

Monsieur Rodolpho Amboss, gérant de Catégorie B de la Société, est désormais domicilié au 1271, sixth Avenue, 38<sup>ème</sup> étage, New York, NY 10020, Etats-Unis d'Amérique.

Le mandat de Madame Anne Lemonnier, gérant de catégorie A de la société a expiré en date du 13 janvier 2007.

Dès lors, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

*Gérant de catégorie A:*

- Monsieur Michael Denny, administrateur de société, né le 1<sup>er</sup> novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Gérants de catégorie B:*

- Monsieur Michael Tsoulies, administrateur de société, né le 30 avril 1961 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 25 Bank Street, Londres E14 5LE (Royaume Uni).

- Monsieur Rodolpho Amboss, administrateur de société, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), ayant son adresse professionnelle au 1271, sixth Avenue, 38<sup>ème</sup> étage, New York, NY 10020, (Etats-Unis d'Amérique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Pour extrait conforme

LBREP II Master S.à r.l.

Michael Denny

*Gérant de Catégorie A*

Référence de publication: 2009105691/27.

(090126881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**Patron ES Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 9.900,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 140.635.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 juillet 2009**Première résolution*

L'Assemblée accepte le transfert de siège de la Société du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;

*Deuxième résolution*

L'Assemblée prend note et autorise le changement d'adresse professionnelle des gérants comme suit:

- Géraldine SCHMIT du 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet immédiat;

- Michael VANDELOISE du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009.

*Troisième résolution*

Un des Associés, anciennement Patron Investments S.à r.l., a changé son nom en Patron Investments III S.à r.l.

Cet Associé a également changé son adresse professionnelle du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009105888/25.

(090126636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---